

ANNALES DE L'UNIVERSITE OMAR BONGO NUMERO 15

SOMMAIRE

1. « FUI TE DES CERVEAUX » COMME « FUI TE DES CAPITAUX » ? QUELS ENJEUX ?
GILBERT ZUE-NGUEMA 2
2. LA CONTRIBUTION DE LA MICRO-HISTOIRE AU DEVELOPPEMENT
DE L'ETAT AFRICA IN
JEAN-FRANÇOIS OWAYE 14
3. L'ORGANISATION TERRITORIALE AU GABON : ENTRE MYTHE ET REALITE
MICHEL MBADINGA 25
4. LE MESSAGE « PHILANTHROPIQUE » ET TRANSHISTORIQUE DE
CESAIRE : UNE RELECTURE DE L'ŒUVRE CESAIRIENNE A LA LUMIERE DE
QUELQUES EVENEMENTS DU XXI^E SIECLE
ALDA FLORA AMABIAMINA 41

ISSN : 2-912-603-18-8
ISBN : 978-2-912603-28-9
EAN : 9782912603289

© Presses Universitaires du Gabon, décembre 2010
B.P. 13131, Libreville – Gabon

Reproduction partielle ou intégrale interdite pour tous pays.

**« FUIITE DES CERVEAUX » COMME « FUIITE DES CAPITAUX » ?
QUELS ENJEUX ?¹**

GILBERT ZUE-NGUEMA
Département de Philosophie

RESUME :

Dans l'argumentaire du colloque international de l'Association des Facultés et Établissements de Lettres et Sciences Humaines (AFELSH) qui avait réuni les Doyens et les Directeurs de ces établissements à Libreville, du 19 au 22 novembre 2008 sur le thème « Le devenir et l'insertion professionnelle des diplômés en lettres, langues, arts, sciences humaines : méthodologie, résultats et enjeux », la question de la fuite des cerveaux avait été évoquée comme elle l'est en d'autres occasions, surtout en Afrique noire. L'on déplore en effet assez souvent que des diplômés africains préfèrent chercher du travail en Europe ou en Amérique plutôt que de rentrer chez eux après des études supérieures financées la plupart du temps par les maigres budgets de leur pays d'origine. Le texte qui suit soutient avec force que la mobilité étant devenue à la fois le caractère distinctif de notre époque, la clef d'une formation satisfaisante et un atout majeur dans la recherche de l'emploi, le concept de fuite des cerveaux n'a plus aucune pertinence car la compétence professionnelle, comme toute marchandise et à l'instar des métaux précieux (suivant les leçons d'Adam Smith), va nécessairement au plus offrant.

MOTS-CLEFS :

Attractivité, fuite (capitaux, cerveaux), libéralisme, marché du travail, mobilité, université.

¹ Texte préparé à l'occasion du colloque international de l'AFELSH tenu à l'UOB (Libreville, Gabon) du 19 au 22 novembre 2008.

INTRODUCTION

Ce qu'on pouvait encore présenter, il y a peu, comme une vue de l'esprit, s'impose désormais avec l'évidence d'une lapalissade : la mondialisation économique en cours ne laisse en l'état aucun domaine (artistique, scientifique, juridique, littéraire, etc.), aucune activité (intellectuelle ou pratique), aucune organisation (sociale, économique ou politique). Désormais, au plan intellectuel – comme Robert Reich le montre déjà¹ –, c'est le vocabulaire que nous utilisons pour rendre compte de certaines situations qui n'est plus adapté au contexte actuel. Il en est ainsi des concepts qui se construisent à partir de l'idée de « fuite » dont ceux de « fuite de cerveaux » et de « fuite de capitaux ». Comment peut-on encore parler adéquatement de fuite de cerveaux ou de capitaux dès lors que le niveau mondial a désormais la primauté sur tous les autres, en particulier sur le niveau national, et que c'est à ce seul niveau mondial que tout ce qui peut (ou veut) compter aujourd'hui doit se faire valoir et se faire reconnaître pour présenter quelque intérêt ? À moins de penser à une improbable fuite hors du temps ou du monde, on ne peut plus parler de manière appropriée de fuite de capitaux et de cerveaux dès lors que tous les marchés – dont le marché des capitaux et le marché du travail, au même titre que ceux des marchandises ordinaires – s'étendent désormais à l'échelle du monde, qui, sans cesse, se réorganise et se restructure au rythme effréné de la mondialisation économique. Mais au-delà du vocabulaire, il y a lieu de s'interroger sur la réalité même des situations qui conduisent à parler de « fuite » de cerveaux et sur les responsabilités que l'on peut, sans démagogie et adéquatement, se donner en ces temps de mondialisation économique exacerbée afin de voir si vraiment l'on peut toujours fonder en toute légitimité les anciennes prétentions – en l'occurrence la prétention au plein-emploi – et de savoir en toute objectivité à quoi elles tiennent encore et ce qu'elles recouvrent désormais dans les faits.

S'agissant de la réforme du LMD en cours dans les universités de la plupart des États du monde francophone – africains en particulier –, la question qui se pose objectivement, à laquelle il convient de répondre sans détour, est de savoir si l'université forme pour le seul marché national de l'emploi – qui, de toute façon, se rétrécit de plus en plus comme peau de chagrin – ou, au contraire, pour un marché mondial chaque jour plus concurrentiel et plus mondialisé à l'exemple même de l'économie. Peut-on encore laisser penser qu'une nation peut contenir tous ses diplômés dans les limites de ses frontières nationales au moment même où, à l'évidence, l'État – en Afrique comme ailleurs – ne peut plus être ni le seul ni même le principal employeur ? Ne serait-il pas plus réaliste pour une nation (ou un État) de se donner comme seul devoir à sa mesure celui de former selon les moyens disponibles et à la demande² aux spécialités et aux métiers les plus divers, laissant à chaque diplômé le loisir, quand il le peut, de marchander sa formation auprès de l'employeur le plus offrant, que celui-ci soit national ou étranger ? En clair, la question est de savoir si – toute démagogie politicienne écartée – l'État et ses institutions de formation n'ont pas pour premier devoir celui de former selon les besoins des gens et de la

¹ ROBERT REICH, *L'économie mondialisée*, « Introduction », traduit de l'américain par Daniel Temam, Paris, Dunod, 1997, p. 13-19.

² Une fructueuse collaboration unit l'Institut National des Sciences de Gestion (INGG) et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du Gabon pour la formation des cadres dans deux spécialités qui intéressent cette dernière. Toute la première promotion, semble-t-il, a été entièrement embauchée par la CNSS. Mais la question qui se pose est de savoir à quel rythme ces cadres pourront être formés à l'avenir et combien de promotions la CNSS pourra embaucher pour maintenir cette formation à l'INGG. Il est évident que le fait même qu'un seul employeur soit intéressé par une formation, aussi utile soit-elle, la condamne à la disparition à court ou moyen terme.

société, à charge pour chacun de mettre en valeur ou de marchander à sa guise la formation qu'il a choisie en toute liberté ? C'est à cela que conduit une économie réellement fondée sur le paradigme libéral¹.

Cette question est d'importance. Car, si déjà, selon les leçons d'Adam Smith, les métaux précieux, en tant qu'ils sont des ustensiles au même titre que les simples ustensiles de cuisine², vont nécessairement au plus offrant et ne peuvent en aucun cas être retenus de force dans les limites d'une société qui n'en a ni l'usage ni les moyens d'en jouir, comment penser qu'une compétence acquise par la formation, qui, de toute façon, est aussi une marchandise comme une autre, puisse ne pas être marchandée là où on en a besoin et où elle peut être mieux valorisée et donc mieux rémunérée ? Comme on le voit, l'examen de la question autour de laquelle se réunit le présent colloque ne serait pas complet s'il se limite à la seule refonte des programmes des Universités et des Facultés de Lettres, Arts et Sciences Humaines en vue d'une meilleure insertion dans le tissu social des diplômés qui en sortent. Il doit également aborder et poser plus crûment le problème de l'attractivité de nos territoires, car, pour être vraiment performante, l'université a besoin de s'inscrire dans un environnement industriel, financier et juridique susceptible de lui apporter différents concours indispensables à l'assomption de ses missions traditionnelles d'enseignement et de recherche comme de sa nouvelle mission d'aide – autant que faire se pourrait – au placement de ses diplômés dans l'administration publique et dans le secteur privé.

I. UNE CONTRADICTION FLAGRANTE

Il y a lieu, dans un premier temps, de mettre en lumière certaines contradictions flagrantes afin de conformer notre discours aux évolutions des modes de pensée actuels qui, eux-mêmes, ne font que refléter celles des modes d'action dans des domaines variés, en particulier dans le domaine économique. Le paradigme émergent de la mondialisation économique élève sur le pavois le concept de mobilité, en particulier la mobilité des capitaux. Il est désormais entendu qu'à la faveur du développement exponentiel des TIC³, la mobilité des capitaux, des marchandises, des idées, des informations, etc., qui entraîne *de facto* le délitement des frontières nationales est l'un des signalements distinctifs du phénomène de mondialisation économique actuel. Seuls, soutient-on, les hommes et leurs cortèges de difficultés en tout genre ne connaissent pas la même mobilité et restent confinés dans les limites des frontières nationales. Si donc les investissements à l'étranger constituent l'une des caractéristiques essentielles de la mondialisation économique en cours, convient-il encore de parler de la fuite des capitaux ? Suivant Robert Reich, puisque les firmes ont de plus en plus recours aux compétences et aux capitaux étrangers, elles n'ont plus de nationalité spécifique⁴ et, de fait, la participation de personnes et de capitaux d'origines diverses au développement des activités de production d'une firme conduit à dire que celle-ci et les produits qui en sortent n'ont plus de propriétaire spécifique sauf, peut-être, ceux qu'on appelle les « manipulateurs de symboles ». De fait, la situation ainsi créée fait perdre beaucoup de sa crédibilité à l'idée de fuite des capitaux.

¹ Font concurrence au « paradigme libéral » le « paradigme réaliste » et le « paradigme constructiviste ».

² ADAM SMITH, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, traduction de Germain Garnier revue par Adolphe Blanqui, édition par Daniel Diatkine, t. II, Paris, GF-Flammarion, 1991, p. 25.

³ Techniques de l'Information et de la Communication (ordinateurs, téléphones portables, fax, etc.).

⁴ R. REICH, *op. cit.*

Aux investissements à l'étranger s'ajoutent dans la caractérisation de la mondialisation économique d'aujourd'hui les délocalisations d'entreprises des pays industrialisés vers des pays moins développés. Elles sont justifiées par la recherche d'avantages comparatifs significatifs, par exemple le rapprochement des sources d'approvisionnement en matières premières en vue de la réduction des coûts de transport. On peut encore citer la recherche d'une main d'œuvre abondante, peu chère même si elle est peu qualifiée pour des tâches pointues et dépourvue de protection juridique, gage d'une réduction significative des charges sociales. Le bénéfice d'une fiscalité avantageuse n'est pas en reste. Cependant les délocalisations, le plus souvent, ne s'accompagnent pas de transfert de technologies et donc de compétences, ce qui conduit les entreprises délocalisées à amener avec elles leurs cadres dirigeants et leurs techniciens supérieurs. C'était déjà le cas des entreprises européennes installées en Afrique de longue date ; c'est encore aujourd'hui le cas des sociétés chinoises, qui, progressivement, viennent concurrencer les premières sur le sol africain. Dans les deux cas, il est demandé à ces cadres et à ces techniciens supérieurs de satisfaire à des conditions d'embauche extrêmement exigeantes : en l'occurrence, être jeune, ne pas être marié sinon être un couple sans enfant afin de garder une disponibilité – et donc une mobilité – à toute épreuve. Tout cela constitue pour eux, en plus de leur niveau de formation, un coefficient de mobilité à faire valoir sur un marché de l'emploi concurrentiel. Peut-on encore parler de fuite de cerveaux dans une situation où, comme le cas se présente très fréquemment, un diplômé ne peut trouver du travail qu'à condition de s'expatrier sinon de s'installer très loin de son lieu de résidence habituel ?

La mobilité n'a pas une dimension exclusivement physique. Elle concerne également les formations et les professions. L'innovation technologique – une autre caractéristique essentielle de la mondialisation économique, indispensable à l'acquisition par les firmes mondiales d'avantages concurrentiels décisifs sur un marché déterminé – requiert des personnes sans doute très qualifiées mais qui ne sont pas spécialement formées dans une seule discipline et qui n'ont pas obligatoirement en vue une carrière longue, rectiligne et plutôt rébarbative dans une profession quelconque. Ceux qu'il est devenu habituel d'appeler des « manipulateurs de symboles » ne se soucient guère ni d'occuper un poste bien en vue dans une entreprise ni d'y faire carrière ; leur rôle – qui se confond avec leur penchant « naturel » au jeu – est de résoudre une difficulté ponctuelle et d'apporter ainsi une innovation décisive – source d'avantages concurrentiels certains pour l'entreprise commanditaire – là où la routine s'était installée, grippant la belle mécanique de production économique. Le « manipulateur de symboles » n'a pas besoin de s'expatrier mais vend ses services au plus offrant quels que soient son lieu de résidence, sa nationalité, sa religion, ses convictions politiques, etc. Dans son cas, le concept de fuite de cerveaux n'a plus aucune pertinence.

Tous ces exemples conduisent à exposer au jour la contradiction flagrante qui existe entre la nécessité actuelle de la mobilité des marchés – mais plus spécialement du marché de l'emploi –, des formations et des professions d'un côté, et, de l'autre côté, les idées de fuite de capitaux ou de cerveaux. Il faut bien penser que les capitaux et les cerveaux qui partent ou qui ne reviennent pas sont ceux qui, ou bien ne sont pas du tout utilisés ou bien ne le sont pas de façon appropriée. On ne peut retenir de force ni les capitaux ni les cerveaux bien formés auxquels sont promis un meilleur emploi et une meilleure rémunération sous d'autres cieux. Par ailleurs, avec l'exigence de mobilité aussi bien dans les formations que dans les emplois, l'idée même de carrière dans une spécialité ou dans une entreprise peut devenir peu pertinente en termes de rémunération et peu réjouissante en termes d'« aventure » intellectuelle. Mais, évidemment, c'est une autre histoire de

disposer d'une telle capacité de mobilité professionnelle proche de l'instabilité sociale et d'une telle liberté de choix de vie proche du privilège royal. Tout cela n'est à la portée ni du premier venu ni de la grande masse. Les perspectives qui sont ainsi ouvertes dans ce débat impliquent pour l'université et la société de grands défis à relever.

II. UN DOUBLE DEFI POUR L'UNIVERSITE

Pour l'université et les différents domaines et spécialités de formation en lettres et en sciences humaines, le premier défi est de convaincre et de se convaincre de leur pertinence actuelle face à l'émergence d'une dialectique nouvelle résultant directement de l'expansion et de l'accélération de la mondialisation économique en cours : la dialectique du local et du mondial. Un regard sur sa nature, ses contraintes et ses effets s'impose dès l'abord. Le second défi est celui d'envisager comme le fondement d'un projet pédagogique nouveau la culture de la mobilité. Celle-ci doit se manifester au sein des domaines de formation et entre ceux-ci.

Le premier défi relève de la question essentielle de la pertinence actuelle de l'université et des formations en lettres, arts et sciences humaines qu'elle offre au regard de l'implication forte – et même de l'ingérence – du mondial (au sens de global) dans le local qui institue entre les deux instances une dialectique qui, selon la nature même de la dialectique, tient les deux termes de l'opposition dans une relation réciproque inaliénable et est ainsi autant implacable qu'inexpugnable. Elle est implacable en ce qu'elle forge le local en fonction des impératifs du global et qu'elle oriente le global en fonction des réalités locales¹ ; elle est inexpugnable en ce qu'elle crée entre les deux instances une corrélation qui interdit la suppression ou simplement l'ignorance de l'une par l'autre ; seule la médiation des deux instances produit réellement l'intérêt de la mondialisation économique actuelle pour un territoire (voire pour un secteur d'activité, par exemple celui de la formation des cadres de haut niveau). De fait, d'une part, une mondialisation qui ne remodèle pas les localités selon ses impératifs économiques est sans effet, et, d'autre part, une organisation des localités qui prétend ignorer la mondialisation économique est sans objet. La nécessité dans laquelle par rapport aux pays de la « triade »² se trouvent les autres régions du monde, et l'Afrique en particulier, à la fois de résister à leurs pressions multiformes et d'entretenir avec eux des relations économiques, scientifiques, académiques, voire politiques – entre lesquels la mondialisation, au sens de globalisation, a tout son sens – met ces dernières dans la contrainte de rendre compatibles leurs modes de production économique, leurs systèmes universitaires et même, dans une certaine mesure, leurs formes d'organisation politique, avec ce qui est en vigueur dans l'espace économique, académique, social, politique et moral des premiers³.

La dialectique du mondial et du local impose à l'université à la fois de valoriser les réalités locales et de les ouvrir à l'universel, les insérant ainsi progressivement dans un monde qui n'en est plus un si on le présente exclusivement comme une simple juxtaposition de localités dont les réalités intrinsèques s'excluent réciproquement et n'ont pas entre elles d'autres formes de relation

¹ Cela renvoie à la problématique de l'attractivité des territoires que nous abordons plus loin.

² Il s'agit des pays de l'Union Européenne (UE), des USA et du Japon. La mondialisation économique en cours a ainsi un espace géographique bien défini comme elle a une rhétorique en attendant d'avoir une histoire.

³ Les aventures de la flamme olympique lors de son périple mondial en avril 2008 avant les Jeux olympiques de Pékin montrent combien tout se mêle à l'époque actuelle. La neutralité politique des Jeux olympiques n'est plus qu'une sympathique utopie.

que le conflit. Former seulement aux réalités locales peut avoir deux conséquences fâcheuses pour l'université elle-même et pour ses diplômés. Pour l'université, cela peut être le signe de l'abandon de ses missions traditionnelles et de sa vocation humaniste et universaliste ; pour le diplômé, ce serait sa condamnation à ne jamais faire valoir ailleurs que dans son pays les compétences qu'il a acquises à l'université, à moins que son pays ne jouisse dans le monde d'une position privilégiée susceptible de lui procurer l'avantage d'imposer sa réalité locale comme *la* référence mondiale ou *le* modèle à suivre, donnant ainsi à ses citoyens la possibilité d'aller vendre ailleurs la connaissance et les atouts de leur pays. Mais si tel n'est pas le cas, notamment pour les pays d'Afrique noire, l'université – en Afrique – est condamnée à s'inscrire dans un ensemble sous-régional ou régional ouvert aux mouvements mondiaux des idées, des sciences et des techniques en y apportant sa part de connaissances, d'expériences, de compétences liées à sa localisation sous-régionale ou régionale. Même ce qu'on appelle « grande école » ne se confine pas aux « réalités locales » pour élaborer ses cursus et ses programmes de formation ; comment penser que l'université le puisse ? La dialectique du local et du mondial contraint l'université à rester ouverte au monde et à l'universel. C'est cette ouverture, si elle n'est pas démentie, qui peut fonder sa pertinence actuelle en raison même de l'intrusion en son sein de l'esprit et de la lourde régence des marchés sur les nations¹ et sur les structures de formation.

On peut certes invoquer la nécessaire mise en réseau des universités (ou plus modestement des facultés) pour accréditer l'idée selon laquelle chacune d'elles forme désormais à un ensemble de spécialités pour lesquelles elle dispose d'une expertise certaine, laissant aux autres universités du même réseau d'autres spécialités plus en rapport avec les besoins de leur localité, avec leur expertise professionnelle ou avec leurs moyens. Mais cette répartition du travail qui est valable pour les unités de production tels les sites d'un réseau de production ou de distribution d'un bien, et qui, sans doute, peut être utile aux centres de recherches et peut-être aussi aux centres de formation technique hautement spécialisés, peut-elle l'être de la même manière pour les universités traditionnelles dont les effectifs, par principe, sont hétéroclites et pléthoriques et dont l'accès, pour l'instant, reste sans conditions d'admission vraiment contraignantes ? Sans doute les changements actuels imposent-ils de repenser sans cesse l'université mais jusqu'où peut-on aller ? Les transformations qu'elle nécessite aujourd'hui n'iront-elles pas jusqu'au changement même de son nom afin de bien montrer que l'esprit universaliste hérité du Moyen Âge est bien mort ? Dans tous les cas, une université soumise à la pression du monde de la finance, de l'industrie ou du commerce ne peut plus être la même que celle qui a fait la promotion des valeurs humanistes et universalistes.

Après le défi que constitue sa pertinence actuelle, l'université doit également relever celui de la mobilité entre ses grands domaines de formation ou de ses spécialités afin de répondre à l'effectivité actuelle de la mobilité des parcours professionnels. La mobilité dans la formation commande d'éclater au maximum les offres afin de ne pas en faire des domaines fermés et exclusifs. Une formation pointue dans un seul domaine ou à l'intérieur d'un seul domaine n'est plus l'assurance d'un emploi immédiat ou à vie. La mobilité entre les formations consiste à s'ouvrir au maximum aux formations voisines ou éloignées sans rien sacraliser mais sans rien sacrifier non plus de ce qui constitue l'essentiel de chacune d'elles. Par exemple le droit peut s'ouvrir à la philosophie et la philosophie au droit mais le spécialiste de la philosophie du droit doit être un juriste reconnu par les juristes et un philosophe admis chez les philosophes. Dans

¹ Cela est vécu actuellement avec la crise financière que connaît le monde.

l'un des cas seulement, l'on est soit un juriste aimant la philosophie soit un philosophe flirtant avec le droit mais certainement pas un spécialiste de la philosophie du droit, sinon indûment.

L'avantage de l'éclatement au maximum des spécialités d'un domaine de formation réside dans l'abondance des choix offerts aux étudiants de cette formation et dans l'ouverture, qu'il favorise, aux autres formations et aux étudiants d'autres spécialités. Un autre avantage de cet éclatement est la plus grande emprise que les spécialités d'un domaine de formation peuvent avoir sur la réalité qui est au centre de leur étude. Il faut bien dire que la diversification d'une formation n'est pas un luxe. Elle est commandée par les besoins de la société qui en est la première et la principale consommatrice ; elle peut être commandée également par les unités de production dont un spécialiste dans tel domaine particulier des lettres ou des sciences humaines peut aider à comprendre un problème, à améliorer le rendement des hommes ou simplement à entretenir des relations de travail ou d'affaires ; elle peut aussi être commandée par d'autres formations qui ont besoin d'une spécialité particulière d'une autre formation pour étoffer ou améliorer leur offre de formation. Mais l'avantage décisif de l'éclatement ou de la diversification d'une formation est la mobilité qu'elle procure aussi bien au sein même de la formation qu'en dehors d'elle. Il va de soi qu'une formation qui s'ouvre aux autres le fait dans les deux sens : en même temps qu'elle offre l'opportunité aux étudiants d'autres formations d'intégrer à leurs parcours certaines de ses spécialités, elle laisse la possibilité à ses propres étudiants d'être mobiles en son sein et hors d'elle.

La mobilité entre les formations complète la mobilité à l'intérieur d'une formation. Dans les deux cas il s'agit d'armer efficacement l'étudiant pour ses batailles futures dans la redoutable épreuve d'une recherche du premier emploi. À partir d'une formation de base, l'étudiant doit pouvoir compléter ses acquis pédagogiques avec d'autres venus de formations connexes ou compatibles suivant ses intérêts professionnels futurs. Une mobilité aussi large que possible entre les formations académiques qui le peuvent doit désormais être la base du projet pédagogique de la nouvelle université. La culture de la mobilité implique au moins deux choses : le goût de la découverte et la rapidité dans la décision. C'est peut-être là le plus grand des défis que l'université doit relever : non pas celui de former des techniciens prêts à l'emploi – d'autres le feront toujours mieux qu'elle – ou des carriéristes paresseux comme les administrations en sont saturées mais des personnes appelées à se confronter aux problèmes toujours nouveaux de leur secteur d'activité ou de leur unité de production et qui soient capables de se décider assez vite à changer d'emploi quand le besoin s'en fait sentir. Le haut niveau qui est l'apanage de l'université s'accommode mal d'une technicité – certes pointue mais limitée à un seul domaine – dont se contentent les cadres moyens.

III. UNE TRIPLE OBLIGATION POUR LA SOCIETE

C'est une triple contrainte que la société (l'État en particulier) doit assumer : d'abord, inscrire son université dans un environnement compétitif ; ensuite rendre son territoire attractif aux yeux des investisseurs étrangers et ainsi élargir son marché de l'emploi ; enfin promouvoir la création par les diplômés eux-mêmes de petites unités de production. Tout cela est d'ailleurs intimement lié. En effet, il est illusoire d'espérer que sans accroissement des investissements étrangers la formation seule pourrait permettre aux diplômés de trouver facilement de l'emploi. Il n'est pas exclu non plus de penser à une politique de création d'emplois par les diplômés eux-

mêmes regroupés en associations ; il faut pour cela disposer parallèlement d'un secteur bancaire dynamique et prêt à accompagner de jeunes entrepreneurs inexpérimentés¹. Mais avant tout, ces diplômés doivent être formés dans un environnement adéquat, très concurrentiel, qui apporte à l'université la part de crédibilité que seule elle n'est pas à même d'acquérir. Les diplômés formés dans un tel environnement concourent de leur côté à l'attractivité du territoire. La boucle est ainsi bouclée.

Comment se présente pour l'université l'inscription dans un environnement compétitif adéquat ? Elle se caractérise, d'un côté, par l'insertion dans un réseau d'universités, de centres de recherche et de formation de haut niveau ; de l'autre, par le bénéfice d'un partenariat efficient avec des acteurs institutionnels et privés très concurrentiels s'inscrivant eux-mêmes dans des réseaux suffisamment denses susceptibles d'aider à la formation des étudiants et à la recherche des financements pour des projets pédagogiques et scientifiques. Le rôle de l'État est d'aider à la constitution de ces « pôles d'excellence » où se côtoient et se rencontrent pour s'enrichir mutuellement les meilleures universités, les centres de recherche les plus performants et les acteurs économiques les plus compétitifs. Le pas pris par la recherche des avantages concurrentiels décisifs sur celle des avantages comparatifs induit que la matière grise l'emporte désormais plus que nettement sur la matière première. Les actifs les plus importants d'une entreprise et la richesse la plus significative d'une nation sont désormais constitués de brevets d'inventions dont elles disposent, déposés par leurs centres de recherche. Or, seuls des cerveaux bien formés sont susceptibles d'inventer.

Mais que faut-il entendre par invention ? N'y a-t-il que des inventions et des innovations techniques ? Sinon, en quoi un concept nouveau peut-il être considéré comme une invention ? Il y a sans doute un problème philosophique et un problème de droit en filigrane dans cette interrogation. La question philosophique consiste à s'interroger sur le processus de création et d'invention : à supposer que l'invention soit un acte spontané, en quoi est-elle une invention si elle n'a aucun intérêt pratique par son apport dans la résolution d'une difficulté précise ? Il faut en effet se convaincre qu'une invention s'inscrit dans un cadre problématique de référence et apporte une réponse nouvelle et féconde à un besoin pressant sinon ce n'est qu'une création désintéressée et non vraiment une invention. De fait, si une création est bien une nouveauté, en revanche, elle n'est pas forcément source de fécondité pratique ; sa valeur reste purement esthétique. Aussi, d'un certain point de vue philosophique, une invention est d'abord d'ordre pratique et une création d'ordre esthétique mais elles ont en commun l'originalité.

Le discours philosophique transcende cependant cette distinction en tant qu'il est d'ordre spéculatif et non normatif. Or si « spéculatif » au sens antique signifie, d'après Hegel, mystique c'est-à-dire « positivement-rationnel », en un autre sens, tout aussi ancien, le « spéculatif » c'est la pensée qui se pense elle-même et se réalise dans l'acte de soi posé dans l'effectif sien. De son côté la question de droit consiste à se demander s'il faut reconnaître la propriété de quelqu'un sur une invention qui, en dépit de son génie créateur, s'inscrit malgré tout dans une problématique ancienne à laquelle l'invention nouvelle vient proposer une solution somme toute partielle. Il y a

¹ La crise financière mondiale actuelle n'incline pas à l'optimisme sur ce point. Au moment où les États, notamment l'État américain et les États européens, rachètent les créances détenues par les banques pour sortir celles-ci du marasme dans lequel elles se sont imprudemment mises et au moment où, de ce fait, le crédit devient rare et très cher, peut-on vraiment encore penser aux banques pour accompagner les jeunes entrepreneurs sans expérience ? Mais de quelle autre solution dispose-t-on aujourd'hui ?

lieu de dire qu'une solution est forcément relative à un problème qu'elle ne crée pas de toute pièce et bénéficie de plusieurs apports antérieurs. On peut penser à raison que l'inventeur est un maillon d'une chaîne qui existe avant lui et se poursuit après lui et que sa part personnelle dans son invention est minimale. La jouissance de son titre de propriété sur cette invention mérite donc d'être limitée dans le temps. Ce qui lui reste à titre exclusif, c'est la gloire d'avoir fait cette invention.

Si la question philosophique et la question juridique ainsi débattues revêtent bien de l'intérêt, ce ne peut être que celui qui réside dans l'idée que ce qui donne une valeur particulière et décisive à une invention, indépendamment de sa valeur pratique, c'est d'abord son originalité qui en fait tout aussi bien une création. Certes seul Dieu crée mais l'homme n'est-il pas à son image ? Par conséquent, sans être pratique au sens actuel, un concept mérite bien d'être considéré comme une invention. Dominique Guellec le confirme en ces termes :

« On distingue, depuis les travaux pionniers de Joseph Schumpeter, trois stades dans le processus du changement technique. L'invention est la production de connaissance nouvelle (des idées) ; l'innovation est un dispositif nouveau, produit ou procédé, effectivement ou mis en œuvre ; la diffusion consiste en l'adoption de ce dispositif technique à grande échelle, ou par une large population d'agents. Les relations entre ces trois phases sont complexes, chacune influençant les autres par de multiples canaux »¹.

Ainsi les idées nouvelles permettent-elles la production de nouveaux produits dont la diffusion à grande échelle apporte l'expérimentation nécessaire au renouvellement des idées de départ, voire à l'invention d'autres. L'invention est ainsi, voire exclusivement, celle d'une idée. Mais elle n'est pas *ex-nihilo* comme le suggère l'idée de création.

La seconde contrainte à laquelle l'État doit faire face est celle d'améliorer l'attractivité de son territoire. Dans un contexte de course aux avantages concurrentiels décisifs, l'attractivité d'un territoire repose essentiellement sur la qualité des hommes, des infrastructures et de la législation du pays. Dès lors que la qualité est recherchée en quoi que ce soit, l'on ne peut pas faire l'impasse sur la sélection et donc sur les critères de cette qualité et de cette sélection. L'appréciation de la qualité des hommes peut prendre en compte leur endurance physique, leur moralité et surtout leur formation technique et intellectuelle. La qualité de la formation technique et intellectuelle est la chose la plus aisée à vérifier. Il suffit pour cela de passer au crible les centres de formation dont les diplômés sont issus en considérant les quelques éléments suivants : le niveau de compétence de l'encadrement technique, scientifique ou pédagogique ; la densité et la pertinence des programmes mis en œuvre ; l'état de fonctionnement des équipements utilisés quand ils existent ; la rigueur des conditions d'accès et de sortie ainsi que la crédibilité de la collation des diplômes. On peut en outre considérer le réseau de partenaires dont ces centres jouissent. Tout cela doit pouvoir donner un profil identifiable aux diplômés qui arrivent sur le marché de l'emploi.

L'attractivité d'un territoire dépend également de la qualité des infrastructures disponibles susceptibles de favoriser l'activité économique : routes, autoroutes, aéroports, réseaux ferroviaires, ports, télécommunications, etc. En ce que ces équipements collectifs sont extrêmement coûteux, que leur amortissement est à très long terme et qu'à leur sujet il ne faut peut-être pas parler de rentabilité, seul l'État est susceptible de les réaliser, les entreprises privées

¹ DOMINIQUE GUELLEC, *Économie de l'innovation*, Paris, Éditions La Découverte, 1999, p. 3.

n'étant pas intéressées par des délais de rentabilité des investissements trop longs. Tout comme elles ne sont pas intéressées par une législation des affaires trop tatillonne et une fiscalité trop lourde. Un droit des affaires adéquat et des charges cambiaires raisonnables (de leur point de vue) sont des éléments d'appréciation de l'attractivité des territoires. L'absence d'une législation adéquate et l'application d'une fiscalité floue, signes apparents d'une administration inefficace ou d'une corruption généralisée, réduisent considérablement l'attractivité d'un territoire. La corruption en particulier alourdit inutilement les coûts de production : on estime que dans les pays sous-développés le prix très élevé de l'eau potable produite industriellement est imputable en grande partie à ce phénomène.

La dernière contrainte à laquelle l'État est soumise réside dans le besoin de financement des projets individuels dans lequel se trouvent les jeunes diplômés qui veulent s'installer à leur compte dès la fin de leur formation. En effet, parmi les diplômés qui sortent des universités et des centres de formation, certains souhaitent s'installer à leur compte, seuls ou en association ; mais la difficulté de trouver des financements pour cela est pour eux un écueil parfois insurmontable. C'est à ce moment que le rôle de l'État peut être crucial. L'État peut, en effet, jouer sur plusieurs tableaux pour faciliter leur installation ; il peut : au plan juridique mettre en place une législation et des procédures favorables à la création rapide et peu onéreuse de petites unités de production ; au plan fiscal prendre des mesures de réduction des charges ; au plan financier favoriser le contact des diplômés avec les banques en se portant garant des crédits qu'elles peuvent leur consentir. En contrepartie, le bénéficiaire et ses éventuels associés doivent présenter des profils, des projets et des dossiers solides. C'est pourquoi il faut encourager l'idée qu'un citoyen ne doit désormais plus opter pour une formation qu'en fonction d'un projet professionnel à bâtir et à affiner au fur et à mesure qu'il progresse dans son parcours académique. La mobilité sous toutes ses formes, tant au plan académique qu'au plan professionnel, n'a de sens que si le diplômé a un projet professionnel qui lui sert de guide.

CONCLUSION

Il résulte de cette investigation qu'aux plans de la formation et de l'emploi les contraintes de la mondialisation économique actuelle constituent des défis majeurs pour les universités, les centres de formation et les sociétés. Mais ces défis ne sont pas insurmontables si l'on reste dans les limites du raisonnable. Le raisonnable, c'est que l'université connaisse parfaitement ses limites et laisse à la société le soin d'assumer ses responsabilités. Dans tous les cas, si la mobilité est le facteur de réussite le plus éminent aussi bien dans la formation que dans la recherche de l'emploi et si la réussite est l'objectif final visé, il y a lieu d'abandonner définitivement l'idée et le concept de « *fuite de cerveaux* ». À moins de contrevenir gravement au paradigme libéral, la règle doit être de laisser à chacun la liberté de faire valoir sa compétence professionnelle là où elle peut avoir de l'intérêt. Mais l'on peut bien considérer que l'État reste l'acteur principal de la promotion et de l'insertion sociale de l'individu et que les diplômés qui ont bénéficié de ses moyens pour se former n'ont pas le droit de proposer leurs services à d'autres employeurs, au sein même de la société ou à l'étranger, sans son aval. Mais quand l'État ne peut plus être le principal employeur, que faut-il faire ? Ce qu'on considère comme la « *fuite des cerveaux* » peut être le signe manifeste que l'État ou bien est devenu indigent ou bien se recentre désormais sur ses tâches régaliennes, laissant le soin à la société civile de s'organiser à sa guise.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

MICHEL BEAUD

Le basculement du monde. De la Terre, des hommes et du capitalisme, Paris, Éditions La Découverte, 1997.

DOMINIQUE GUELLEC

Économie de l'innovation, Paris, La Découverte, « Repères », 1999.

FRIEDRICH A. HAYEK,

Droit, législation et liberté, tome I, *Règles et ordre* ; tome II, *Le mirage de la justice sociale* ; tome III, *L'ordre politique d'un peuple libre*, traduction de l'anglais par Raoul Audouin, Paris, PUF, « Quadrige », 1995.

La constitution de la liberté, trad. fr. par Raoul Audouin et Jacques Garello avec la collaboration de Guy Millière, Paris, Litec, « L.I.B.E.R.A.L.I.A./économie et liberté », 1994.

ZAKI LAÏDI

Le temps mondial, Paris, Éditions Complexe, « Faire sens », 1997.

Malaise dans la mondialisation, entretien avec Philippe Petit, Paris, Éditions Textuel, « Conversations pour demain », 1997.

ROBERT REICH

L'économie mondialisée, trad. fr. par Daniel Temam, Paris, Dunod, 1997.

JEREMY RIFKIN

L'âge de l'accès. La révolution de la nouvelle économie, trad. fr. par Marc Saint-Upéry, Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 2000.

FREDERIQUE SACHWALD (sous la direction de)

Les défis de la mondialisation. Innovation et concurrence, Paris, Milan, Barcelone, Masson, 1994.

PIERRE DE SENARCLENS

Mondialisation, souveraineté et théorie des relations internationales, Paris, Armand Colin, 1998.

GUY SORMAN

La solution libérale, Paris, Fayard, 1984.

PIERRE ROSANVALLON

Le libéralisme économique. Histoire de l'idée de marché, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points/Politique », 1989.

ADAM SMITH

Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, traduction de Germain Garnier revue par Adolphe Blanqui, Introduction et Index par Daniel Diatkine, t. I et t. II, Paris, GF-Flammarion, 1991.

Théorie des sentiments moraux, texte traduit, introduit et annoté par Michaël Bizou, Claude Gautier, Jean-François Pradeau, édition révisée, Paris, PUF, « Quadrige », 2003.

GILBERT ZUE-NGUEMA

Africanités bégéliennes. Alerte à une nouvelle marginalisation de l'Afrique, préface de Jean-François Kervégan, Paris, L'Harmattan, coll. « Études africaines », 2006.

« Le libéralisme est une utopie », *Humanitas*, Libreville, Les Éditions du GRESHS, n° 4, 2005, p. 3-27.

La philosophie par temps de mondialisation économique. La conscience de son époque, préface d'Alexis Philonenko, Paris, Dianoïa, coll. « Philosophia Perennis », 2009.

ABSTRACT:

In the argument of the International Conference of the Association of Faculties and Institutions of Arts and Social Sciences (AFELSH) which has just brought together the Deans and the Directors of these Institutions in Libreville from November 19 to 22, 2008 on the topic "The Future and the Professional Insertion of Graduates in Arts and Social Sciences: Methodology, Results and Stakes", the question of brain drain was mentioned as it is discussed on other occasions, especially in Black Africa. It is indeed often deplored that African graduates prefer to seek work in Europe or America rather than to return home after their higher studies financed most of the time by the thin budgets of their countries of origin. The text that follows strongly supports that as mobility has become at the same time the distinctive character of our time, the key for a satisfactory training is a major asset in the search of employment, the concept of brain drain no longer has any more any relevance because professional skill, like any goods such as precious metals (according to the lessons of Adam Smith), necessarily goes to highest bidder.

KEY WORDS:

Attractivity, capital drain, brain drain, liberalism, labour market, mobility, university.

**LA CONTRIBUTION DE LA MICRO-HISTOIRE AU DEVELOPPEMENT
DE L'ETAT AFRICAIN**

JEAN-FRANÇOIS OWAYE
Département d'Histoire

RESUME :

Cet essai d'épistémologie historique s'intéresse à l'importance de l'approche historique dans l'élaboration des stratégies de développement en Afrique. Il éclaire, pour le dépasser, l'un des déterminismes des sciences sociales et humaines qui pose que toute analyse sociale est historiquement située. La démarche micro-historique qui en découle est postulée dans une perspective transdisciplinaire, l'objectif étant de montrer que la prise en compte de la micro-histoire dans l'analyse des sociétés africaines est une posture essentielle, tant et si bien qu'elle permet de donner sens au réel sociologique trop souvent absent dans les procédures de développement de l'Etat africain.

MOTS CLES : Epistémologie – Histoire locale – Micro-histoire – Petite région – Historiographie – Développement – Etat – Afrique.

INTRODUCTION

Dans l'historiographie contemporaine, l'étude de la « petite région » est le fait de l'histoire locale ou de sa déclinaison, la micro-histoire qui, de plus en plus, participe, en Afrique, de l'enthousiasme des sciences sociales ou humaines pour l'intellection des trajectoires évolutives des territoires locaux, car la démarche systémique qu'elle adopte permet la mise en mémoire non seulement des héritages historiques, intellectuels, mais aussi des traditions et des systèmes de valeurs, finalement appréhendés comme fondamentaux dans toute démarche visant le développement au niveau local.

Il est donc à peine besoin de poser la question du rapport de l'histoire au développement socio-économique des sociétés humaines puisque le rôle classique de l'histoire est de rendre sa lisibilité à la réalité sociale telle qu'elle s'est affirmée au fil du temps. On sait parfaitement que toute question qu'analysent les sciences sociales a, consubstantiellement, une dimension historique du moment où elle s'inscrit, inéluctablement, dans le temps. Cela résulte d'un fait universellement admis : l'histoire est, tout autant, la « mémoire de l'humanité », réservoir d'expériences qu'une science humaine qui formule des problèmes et propose des explications. L'histoire en tire son importance dans l'élaboration des politiques publiques qui se veulent éclairées.

En effet, aucune politique publique rationnelle ne peut se soustraire à l'examen de l'historicité de la société dans laquelle elle s'exerce, parce que « *la société n'est pas seulement action sociale [...], elle est aussi mouvement et changement [...] à travers le temps* »¹. Ce temps est variable : il peut relever de la « globalité pensée » (c'est le domaine de l'histoire générale) ou des « trajectoires sociales spécifiques » (c'est le domaine de l'histoire locale ou de l'histoire du local). Dans ce dernier cas, qui est l'objet de notre étude, elle s'intéresse à la petite échelle, c'est-à-dire à « *l'histoire au raz du sol* »².

La monographie historique est féconde pour diverses raisons dont la plus pertinente est qu'elle se donne à l'étude complète des territoires périphériques, les petites localités (villes secondaires ou villages) d'un Etat et construit une analyse centrée aussi bien sur les *gens de peu* ou les *petites gens* que sur les microstructures sociales. G. Barraclouch dans *Tendances actuelles de l'histoire*, a cerné autrement l'importance de cette tendance lourde des études historiques actuelles : « [...] *on ne saurait nier, dit-il, qu'à un certain stade des travaux de micro-histoire consciencieux et intelligents seront plus fructueux [pour les politiques de développement] que des généralisations grandioses aux fondements incertains* »³.

Cette assertion qui demande à être explicitée à partir d'études de cas concrets, nous convie à envisager, en nous arrêtant aux questions spécifiquement épistémologiques, notre argumentation sous trois axes d'inégale importance : l'éclosion du paradigme de la micro-histoire, sa justification comme posture scientifique et son cadre opératoire.

¹G. ROCHER, *Introduction à la sociologie*, tome 3 : *Le changement social*, Paris, éd. HML, 1968, p. 5.

² Cf. J. REVEL (dir.), « L'histoire au raz du sol », préface à l'édition française de *Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle* (Paris, Gallimard) de Giovanni Levi, 1989.

³ G. BARRACLOUCH, *Tendances actuelles de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1980, p. 338-339.

I. LA MICRO-LOCALITE DANS LE CHAMP DES SCIENCES HISTORIQUES

On peut affirmer que la démarche micro-locale en histoire a commencé à se manifester dans les années cinquante, grâce aux thèses de doctorat sur l'histoire régionale, présentées par certains tenants du courant de l'Ecole des Annales. Sa consécration ne date pourtant que des années soixante-dix avec des auteurs comme Carlo Poni¹, Emmanuel Leroy Ladurie², Giovanni Levi³, etc., qui, s'écartant de la *grande histoire*, se sont consacrés au concret et au vécu par la conjonction complémentaire de la méthode déductive, elle-même fondée sur des constats établis à l'échelon élémentaire (celui des relations entre individus).

Selon un résumé de l'*Encyclopédie Universalis*, « *La micro-histoire, traduction de la microstoria italienne, est devenue en France un courant historiographique majeur, à partir de la fin des années 1980. Les certitudes de la Nouvelle histoire, dominante depuis deux décennies, étaient alors remises en cause : les grandes déterminations économiques (tradition labrousienne) ou culturelles (histoire des mentalités) paraissaient soudain trop générales, trop figées, trop oubliées des pratiques et des expériences individuelles* »⁴. C'est ce qu'affirme P. Muller⁵ qui pense que le « *retour au local* » s'est à nouveau imposé dans les années 1980⁶ avec le *changement d'échelle*⁷ de l'action publique, les mouvements de la décentralisation, les plans d'aménagement rural, etc.

En Afrique, cette histoire date en fait des indépendances et s'infère de la volonté des universitaires africains de réécrire la mémoire du souvenir, perçue comme « froissée » par des siècles de colonisation européenne. La célébration des cérémonies des centenaires des villes africaines a été l'occasion de mettre en mémoire le passé des structures locales. On peut en dire autant des souvenirs des héros fondateurs nationaux et des résistants à la colonisation européenne. Pour accompagner ces temps forts de la mémoire nationale, l'histoire officielle a entrepris de jeter un regard sur l'histoire régionale afin de créer une adhésion autour d'un des ciments de la nationalité, la construction du territoire.

De nos jours, les travaux des historiens tiennent compte moins des considérations idéologiques que de la globalisation de la réalité mondiale à travers le leitmotiv « penser global et agir local ». Parce que chaque spécialiste des sciences sociales doit se donner les moyens de répondre plus efficacement aux Objectifs du Millénaire⁸ ainsi qu'aux injonctions du Forum Social Mondial. Aussi la micro-histoire est-elle devenue une insertion analytique aux plans prospectifs de développement. C'est, à titre illustratif, dans cette perspective que l'analyse historique a été

¹ Voir CARLO GINZBURG – CARLO PONTI, « La micro-histoire », *Le Débat*, n° 17, décembre 1981, p. 133-136.

² E. LEROY LADURIE, *Montaillou, village occitan*, Paris, Gallimard, 1975.

³ Cf. GIOVANNI LEVI, *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1989.

⁴ « Micro-histoire ». En ligne : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/micro-histoire/>, consulté le 15 octobre 2010.

⁵ P. MULLER, *Politiques publiques*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 2534, 1990, p. 112.

⁶ Cf. S. BIAREZ, *Le Pouvoir local*, Paris, Economica, 1989.

⁷ J.-P. LERESCHE, A. FAURE, P. MULLER (dir.), *Action publique et changement d'échelle : les nouvelles focales du politique*, Paris, L'Harmattan, 2007.

⁸ En l'an 2000, l'ONU, devant la gravité des défis que pose la pauvreté à l'humanité, a fixé un objectif ambitieux : éradiquer la pauvreté à l'orée de l'an 2015 par l'accomplissement d'un programme en huit points : 1 - Éliminer l'extrême pauvreté et la faim ; 2 - Assurer l'éducation primaire pour tous ; 3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; 4 - Réduire la mortalité infantile ; 5 - Améliorer la santé maternelle ; 6 - Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ; 7 - Assurer un environnement durable, 8 - Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

mise à contribution pour la rédaction, en 2005, par le ministère gabonais de la Planification, du *Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté* (DSCR). Les résultats ont été si probants que fut tournée en dérision la pensée qui consistait à invoquer la prégnance de l'identitaire ou du régionalisme, ce que d'aucuns nomment les *petites patries locales*, dans les études consacrées aux microstructures ou aux micro-localités.

Dans l'ensemble, si sur le plan institutionnel, la micro-histoire s'est confinée dans de simples énoncés d'histoire des lieux, son intérêt sur le plan universitaire est allé crescendo, dès l'instant où elle s'est inscrite dans le sillage de la « *dynamique sociale totale* »¹ qui exige non seulement une multiplicité de raisonnements, mais aussi la mise en commun des compétences.

II. LA MICRO-HISTOIRE, UNE POSTURE SCIENTIFIQUE FECONDE

Les esprits universitaires les plus clairvoyants² ont toujours estimé, à juste titre, que pour tout projet de développement, il fallait tenir compte des réalités locales et que dans cette occurrence, la démarche historique était primordiale. En effet, écrit G. Barraclouch, « *seule l'histoire peut fournir les lumières dont nous avons besoin en vue de comprendre pleinement le fonctionnement des processus sociaux et des institutions sociales à travers le temps* »³. D'ailleurs, affirme cet auteur, l'historien est jugé, d'une manière générale, « *d'après la contribution qu'il apporte, avec le concours des représentants des disciplines connexes, en utilisant sa connaissance du passé pour aider à façonner l'avenir* »⁴, un avenir qui, forcément, doit se conformer au projet social pensé par les populations elles-mêmes. Pour cela, et citant Edem Kodjo qui s'exprimait en tant qu'intellectuel africain, « *il nous faut [...] nous convaincre que notre continent possède des atouts, et que nous sommes les seuls à pouvoir créer – avec ou sans aide extérieure – notre propre richesse par un développement conçu en fonction de nos besoins* »⁵.

Nous sommes de son avis, parce que l'histoire participe de l'identification des besoins sociaux et permet, en plus, de favoriser les écologies locales, notamment à travers un polymorphisme dynamique qui entremêle « formes et institutions anciennes et modernes », et qui analyse à la fois le conscient, le volontaire, la vision du vécu et du passé.

Nous voulons, à ce propos, reprendre J. Bogumil qui pense que « *l'historien participe objectivement dans l'imagination prospective que le politicien projette à court terme, pour assurer la gestion du présent que les groupes et individus intériorisent.* »⁶ L'historien traduit tout autant le *procès*, c'est-à-dire « *la séquence et l'enchaînement des événements, des phénomènes, des actions dont l'ensemble constitue la démarche du changement* »⁷.

La démarche micro-historique est, dans cette validation par le bas des politiques publiques, très constructrice car elle participe, avec les autres disciplines sociales, de la

¹ G. BALANDIER, « Phénomènes sociaux et dynamique sociale totale », in *Cahiers internationaux de Sociologie*, n° 30, 1961, p. 23-24.

² Lire PH. HUGON, *Economie de l'Afrique*, Paris, La Découverte, 4^e édition, 1993, p. 9.

³ G. BARRACLOUCH, *Tendances actuelles de l'histoire*, *op.cit.*, p. 342.

⁴ *Ibid.*

⁵ E. KODJO, ... *Et demain l'Afrique*, Paris, Stock, 1986, p. 120.

⁶ JEWSEWICKY BOGUMIL, « L'histoire de l'Afrique ou le commerce des idées usagées », in ALF SCHWARZ : *Les faux prophètes de l'Afrique ou l'Afr (eu) canisme*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 1980, p. 86.

⁷ G. ROCHER, *Introduction à la sociologie générale*, tome 3, *op. cit.*, p. 24.

connaissance des territoires locaux, en ceci qu'elle autorise l'évaluation, dans la construction sociale, aussi bien des facteurs (démographiques, techniques, infrastructurels, etc.) que des conditions du changement, de sorte à connaître la nature de ces transformations, la manière dont elles s'opèrent et leur rythme, les fondements dynamiques du progrès social, en définitive.

La tâche, par l'immensité des champs à examiner qu'elle présuppose, peut être périlleuse pour celui qui n'y prend garde car l'historien doit se méfier de toute perspective réductionniste : le passé, comme il se dit, doit se connaître dans ses temps et ses espaces propres¹. L'histoire doit se préoccuper de produire des savoirs nécessaires à l'élaboration du sens et participer, par voie de conséquence, non seulement à la transformation positive des collectivités locales, puisqu'elle débouche sur la compréhension des évolutions des sociétés au niveau global, et surtout au niveau local, mais aussi à la systématisation, sinon à la modélisation, des conditions réelles de développement.

La micro-histoire demeure donc une mise intéressante car l'histoire africaine a souvent trop tendance à privilégier les synthèses globales comme pour congédier un mal congénital : le repliement spatio-temporel dont aimait à parler Antoine Prost². On peut donc en déduire que la micro-histoire répond à une demande à la fois politique, scientifique et sociale explicite. En effet, l'histoire d'une manière générale, à travers une approche systémique (qui montre les interactions entre les régions, ainsi que les relations interculturelles), donne de l'amplitude aux « potentialités-enviables » dont parle si justement le *Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté* gabonais. D'où l'intérêt de spécifier les niveaux logiques de la communauté humaine, objet du projet social.

III. LA MICRO-HISTOIRE : LA QUESTION DU CADRE OPERATOIRE

Ce qui précède permet de soutenir que la recherche sur le local est très souvent perçue par les praticiens des politiques de développement comme une démarche *praxéologique*, parce qu'elle propose des données réelles collectées sur le terrain et analysées sur le long terme ; ce qui permet d'individualiser les processus de développement compte tenu de la dissemblance des régions. A. Jacquard³ que cite Jewsiewicky Bogumil, pense avec à propos que « *notre richesse collective est faite de notre diversité. Cette diversité n'est pas une négation de la totalité ni au plan de la méthode ni au plan du concret* »⁴. Il nous fait comprendre explicitement que les expériences de développement peuvent s'influencer, sans pour autant prétendre à une quelconque homogénéisation.

On comprend dès lors pourquoi la micro-histoire est un paradigme fortement désiré par la communauté scientifique. Selon X. Browaeys et P. Châtelain⁵, l'un de ses objets, la micro-localité, est devenu un terrain de prédilection pour les spécialistes de l'aménagement du territoire. D'ailleurs, l'expérience tend à démontrer qu'au fur et à mesure que s'enracine la mondialisation, le

¹ *Ibid.*, p. 87.

² Cf. A. PROST, *Douze leçons d'histoire*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1999.

³ Voir A. JACQUARD, *Eloge de la différence*, Paris, Seuil, 1981.

⁴ J. BOGUMIL, « L'histoire de l'Afrique ou le commerce des idées usagées », in ALF SCHWARZ : *Les faux prophètes de l'Afrique ou l'Afr (eu) canisme*, op.cit., p. 87.

⁵ *Etudier la commune. Paysages, territoires, populations, sociétés*, Paris, A. Colin, 2005.

territoire local prend de l'ampleur en faisant naître de nouvelles logiques essentielles dans la compréhension du phénomène de la localisation et de ses effets de lieu.

Toute réflexion faite, la question de fond reste celle de l'absence d'un cadre cognitif cohérent qui permet une action économique avisée. L'intérêt primordial d'un tel cadre serait de mieux cerner, comme préalable épistémologique, ainsi que l'aurait soutenu Malthus en son temps, les « *causes pratiques qui s'opposent au progrès de la richesse, qui les arrêtent ou qui les retardent, alors que les éléments de production [...] sont suffisants pour amener un accroissement considérable des produits et de la population* »¹.

Pour les sciences sociales, la problématique du progrès de la richesse dans le *pays réel* (ou sociologique) est capitale après les échecs répétés des modes de développement fondés sur la planification régionale. De là, la centralité de la question de la place de l'histoire. Car les décideurs publics ont besoin, dans les études préliminaires, de mettre en synergie non seulement les données sociales afin de préciser la surface théorique et pratique des politiques de développement, mais aussi de maîtriser les mutations sociales et les forces profondes en action au sein de ce qu'il convient de nommer la *petite région*, c'est-à-dire des « *créations humaines cohérentes qui se distinguent des autres espaces* »² ou, comme l'a écrit W. Coffrey, « *une aire qui prend un sens parce qu'elle a des caractéristiques qui la distinguent d'autres aires* »³.

La question de la région dans la définition du cadre opératoire devient donc centrale dans notre problématique. Admettre, comme il se fait assez souvent, que la région est une partition opérative de l'Etat à travers le concept de région-plan, ne suffit pas. Parce que des confusions restent possibles dans la mesure où une région peut être à la fois homogène, polarisée et aménagée ; d'où la nécessité de suivre un processus logique qui consiste d'abord à comprendre, puis à expliquer dans la perspective bien comprise de l'élaboration d'une *praxis*.

Dans notre esprit, le terme de région voudrait réaffirmer un sous-ensemble de l'Etat, fruit d'une individualisation historique marquée par une appropriation opérationnelle, c'est-à-dire territorialisé. Le territoire est « *un espace vécu* »⁴, car il faut savoir que « *chaque habitant appartient à une époque, une civilisation et se forge une image mentale des lieux où il vit et du monde en général* »⁵.

Chez les occupants d'un espace administratif, la région a un contenant et un contenu réels, définis par l'expérience des lieux et des traditions. C'est l'espace mental, vécu que l'on dissocie habituellement de son *encartement* ou *orthogonalisation* administratif formel.

Le premier critère de cette cartographie sociale demeure l'histoire qui, puisant dans la mémoire collective, est capable de mettre en lumière la ligne de faite de la personnalité d'une région vécue, mais aussi sa spécificité culturelle (*habitus* socioculturel) élaborée sur le temps long car, comme il se dit généralement, chaque société aménage et construit son espace à sa manière en fonction de ses techniques et de ses systèmes de valeurs : les régions évoluant dans une

¹ MALTHUS, *Principes*, Livre II, section I, p. 251.

² J.-P. PAULET, *Les Régions à l'heure de la mondialisation, op.cit.*, p. 6.

³ W. COFFREY, « Géographie, économie, science régionale », in *Encyclopédie de géographie*, sous la direction de A. BAILLY, R. SERRAS, D. DUMAIN, (2^e édition), Paris, Economica, 1995, p.148.

⁴ J.-P. PAULET, *La Région à l'heure de la mondialisation, op. cit.*, p. 15., citant A. FREMONT.

⁵ *Id.*, p. 14.

compétence (référence au *possibilisme*) spatiale différente sont vouées soit à la décadence soit à la prospérité suivant le niveau d'industrie de leurs habitants. Ce qui nous place sur les terrains du diagnostic (deuxième critère), de l'explicatif (troisième critère) puis de la projection sociale (quatrième critère) qui donne lieu à la production spatiale entendue comme empreinte de la société sur l'espace géographique.

L'historien peut valablement s'aligner sur l'analyse de J.-P. Paulet qui considère la région comme un espace construit « *par l'homme, formant un tout homogène, c'est-à-dire un bassin de vie, lieu de travail, de résidence ou de loisir. Un fort sentiment d'appartenance doit unir les habitants d'une région, souvent façonnée par des siècles d'histoire* »¹.

Chaque micro-espace que nous déterminons à l'échelle d'un Etat s'identifie *ipso facto* par rapport aux autres espaces par ses structures, sa composition sociale, son système de valeurs, son histoire, ses traditions et ses perspectives.

L'attitude de l'analyste, historien ou non, usant de toutes les compétences scientifiques disponibles, est donc de voir tout cela en un seul tenant. C'est un travail auquel doivent s'atteler des équipes éclectiques, multidisciplinaires de chercheurs et de praticiens où l'historien pourrait occuper une place privilégiée, au regard de ce qui précède.

L'objectif de construire des espaces territoriaux intégrés, harmonisés, énoncé par les décideurs publics africains doit, à notre sens, consister à créer des critères de convergence, lutter contre la disparité territoriale, faire naître, par la recherche appliquée, des pouvoirs seuls capables de rendre accessibles le champ des possibles, en promouvant le principe de subsidiarité.

Ne peut-on pas soupçonner, dans ces énoncés, les vellétés du retour osé au local, à la monographie régionale à la Vidal de la Blache² pendant que les tenants de la mondialisation voudraient qu'il faille « penser global » au risque de construire un discours rétrograde sur le passé ou encore de réveiller les démons de l'identitaire ? Ces réfractaires atrabilaires au local nous rappellent Toynbee qui, dans les années 1950, pensait déjà qu'il fallait nous « *évader de ces murs de prisons que sont nos histoires locales, ces courtes petites histoires de nos pays et de nos cultures* »³, autrement dit de nos héritages historiques, intellectuels, de nos traditions, de nos systèmes de valeurs encastrés dans la micro-spatialisation.

Un problème de fond demeure, on en conviendra. En effet, l'empire du « *penser global* » ne complexifie-t-il pas de simples procédures de bon sens à même de conduire non seulement à la densification de la connaissance classique, mais aussi et surtout à l'intégration des savoirs traditionnels dans le champ de la modernité ? Paradoxalement, ce pur débat d'école ne fait que nous rappeler la nécessaire prise en compte du caractère *généralisable* des conclusions des études régionales et leur pertinence à soutenir la comparaison.

¹ *Id.*, p. 8.

² PAUL VIDAL DE LA BLACHE, fondateur de l'Ecole française de géographie. Pour reprendre un article de l'Encyclopédie libre *Wikipédia*, « *La géographie vidalienne se fonde sur une cartographie variée, des monographies, et plusieurs concepts célèbres dont les "paysages", les "milieux", les "régions", les "genres de vie", la "densité". Beaucoup des élèves du maître ont produit, notamment dans leur thèse, de la géographie régionale qui pouvait à la fois être physique, humaine voire économique, le cadre choisi pour ces descriptions étant une région* ». En ligne : http://fr.wikipedia.org/wiki/Paul_Vidal_de_La_Blache, consulté le 10 novembre 2010.

³ A. TOYNBEE, cité dans J.-P. PAULET, *Les Régions à l'heure de la mondialisation*, Paris, A. Colin, 1998, p. 51.

Osons alors un postulat. L'historien, travaillant sur la localité, doit devenir l'incontournable orfèvre de la réhabilitation de l'expérience et du savoir-faire endogènes sans lesquels la marche vers la modernité apparaît illusoire¹. Nous n'hésitons pas à concéder à J. Copans cette vérité : « *la production de [la] modernité sur la longue durée en Afrique noire, [a pris] la forme d'une simple modernisation, c'est-à-dire d'une acquisition imposée, non sui generis, de traits désincarnés et désarticulés de cette modernité* »².

Cette non-réflexion montre combien les Africains sont aux antipodes du développement réel. En effet, à suivre J. Copans, le « *processus de constitution de [la] modernité est le résultat d'une double formalisation, juridico-idéologique d'une part, intellectuelle et scientifique de l'autre. Cette formalisation du champ social s'exprime ensuite de manière syntbétique au niveau politique* »³.

Pour les chercheurs sociaux, l'historien tout au moins, la démarche historique locale peut devenir une posture commode car elle permet une certaine recapitalisation des atouts de développement des micro-espaces. Mais, dans le fond, pour être productif, l'historien doit revoir sa boîte à outils épistémologique. En réalité, affirme W. Coffrey, « *la vraie valeur de l'explication, lorsqu'elle permet de comprendre un phénomène donné, ses causes et ses effets, résulte de son caractère potentiellement opératoire* »⁴. Nous n'en concluons pas, de manière hasardeuse, que l'histoire doit cesser d'être une science des faits. Au contraire !

L'historien qui s'intéresse au champ de l'analyse sur le développement local doit pouvoir explorer diverses plates-formes de la connaissance et des forces sociales. Ce travail peut permettre aux décideurs publics de découper aux bonnes jointures les attentes sociales qu'ils doivent confronter à la polarisation des objectifs gouvernementaux autour des changements désirés par les populations. Pour concrétiser cet apport, le regard de l'historien ne peut se diriger préférentiellement que vers le fait socio-historique, parce qu'il se doit d'esquisser un discours vrai sur la base duquel des réformes politiques peuvent être initiées.

Dans les sciences sociales, la démarche est fondamentalement pluridisciplinaire. Les thèses des uns doivent être complétées par celles des autres. Nous en voulons pour illustration, la thèse du changement social. Sur un tel sujet, l'historien ne peut esquiver la sociologie *éliasienne*, dite des processus que Sabine Delzescaux a très bien rendue dans son ouvrage⁵. Cette posture théorique intéresse l'historien du local parce qu'elle a pour objet la révolution sociale qui, elle, permet de soulever la question de l'historicité de l'être humain construite autour des modes d'organisation sociale et de l'infrastructure, précisément le corpus du savoir dont il dispose et grâce auquel il peut s'orienter. Ce qui, en lame de fond, soulève la question du *lien social* (comprise comme l'alchimie qui fait que les « *hommes continuent à vivre en communauté* »)⁶, cassé par nombre de choix sociaux jugés stériles.

¹ Cf. J. COPANS, *La longue marche de la modernité africaine. Savoirs, intellectuels, démocratie*, Paris, Karthala, 1990.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ W. COFFREY, « Géographie, économie, science régionale », in *Encyclopédie de géographie*, *op. cit.*, p. 156.

⁵ S. DELZESCAUX, *Norbert Elias. Une sociologie des processus*, préface de P. ANSART, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2001, p. 301.

⁶ F. FARRUGIA, *La Crise du lien social*, cité par S. DELZESCAUX, *Norbert Elias, Une sociologie des processus*, *op. cit.*, p. 303.

Matrice d'intelligibilité de l'évolution des sociétés locales, le *lien social* convie l'historien, en effet, à une interrogation plurielle sur la transformation de la société locale, autrement dit sur non seulement les mutations sociales avérées ou simplement pressenties, mais aussi les normes sociales. L'ambition est de rendre compte de « l'évolution du processus d'acquisition des connaissances, du processus concomitant de transformation des structures de la personnalité »¹. Cette matrice permet, par exemple, de donner un contenu historique à l'analyse de la crise qui s'est installée au cœur de la société².

L'autre apport possible de l'historien est, nous semble-t-il, relatif à la recherche d'une traçabilité des mécanismes de la transformation des structures sociales et de leur modalité pratique, disons de « l'héritage d'instruments automatiques de compréhension »³ de la société locale. L'historien ne saurait, en pareil cas, omettre de relever les « représentations générales des rapports sociaux »⁴ : il s'agit, à notre sens, des transformations induites par l'érection d'une société déstructurée du fait de la montée d'une modernité inaccessible et de l'absence d'une profonde matérialité (un substrat *civilisationnel* pourrait-on dire) qui peut contrer la désillusion. La recherche sur la micro-localité est avant tout une quête sociale, disons simplement une question sociale.

C'est à ce niveau que la micro-histoire développe son *imperium*, parce que l'ambition des acteurs sociaux est de repenser les capacités d'intervention des pouvoirs publics, leurs limites, pour en tirer des éléments d'une modélisation plus rationnelle et profitable à tous.

Il convient alors à l'historien d'avoir une perception de type structuraliste, puisque la micro-histoire s'intéresse à l'interaction des structures et des acteurs sociaux. Ce n'est que par ce moyen que l'historien peut contribuer à rendre non seulement la dynamique des formes sociales, des normes et leur appropriation comme principes-écran d'un vécu subsumé, mais aussi élucider les modes de vie et de pensée, les mythes en vue de la construction du désir *rhenanien* de vivre en commun.

A cet effet, l'analyse, tenant compte des facteurs spatio-temporels doit, du point de vue méthodique, conduire à évoluer par strates, afin d'espérer parvenir à des conclusions qui peuvent servir de base au développement local.

Le premier palier est l'évaluation préalable des conditions socio-économiques de la localité ; cela renvoie à l'histoire politique, économique, administrative et sociale locale. Le deuxième est l'examen de l'état d'esprit des populations elles-mêmes face à l'idée de progrès (c'est l'histoire des mentalités locales), exigence nécessaire à l'acceptation de nouvelles expériences socio-économiques susceptibles de hâter l'évolution, préparer un avenir à visage humain (c'est la modélisation), de comprendre l'identité ou les densités ataviques locales⁵, pour reprendre P. Chaunu. Le troisième est l'analyse de l'histoire du territoire et de ses peuples, conditions préalables à tout projet de développement à visée locale, nous le précise L. Biffot⁶.

¹ S. DELZESCAUX, *Norbert Elias, Une sociologie des processus*, op. cit., p. 301.

² Cf. G. GOSSELIN, *Sociologie interprétative et autres essais*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2002, p. 12.

³ R. CHARTIER, « Comment penser l'autocontrainte », in « Le Gouvernement du corps », *Communication*, n° 56, 1993, p. 45.

⁴ P. ANSART, cité par S. DELZESCAUX, *Norbert Elias, Une sociologie des processus*, op.cit., p. 303.

⁵ P. CHAUNU dans *Histoire quantitative, Histoire sérielle*, Paris, A. Colin, 1978, p. 119.

⁶ Cf. L. BIFFOT, *Contribution et compréhension des populations du Nord-est du Gabon*, Libreville, ORSTOM, coll. « Sciences gabonaises », 1977.

Ainsi qu'il suit, les études micro-historiques, en établissant les causes des évènements locaux, peuvent favoriser des « améliorations économiques, technologiques, sociales ou culturelles qui entraînent une vie agréable, un meilleur bien-être »¹. Ces études peuvent prétendre s'ériger en modèle parce qu'elles permettent une reconsidération de la théorie très connue de « l'optimum économique » de V. Pareto par la connaissance, le perfectionnement, pour une longue durée, de la condition globale des individus qui ont fait le choix volontaire de vivre dans les localités de petite échelle (cas du village), que l'on tient inexplicablement (résurgence du complexe du colonisé) en Afrique pour peu de chose comparativement à l'espace urbain. Elles apportent en plus la dimension diachronique à la dimension locale du politique qui tente de résoudre les débauches d'une « approche verticale des problèmes sociaux dans plusieurs domaines importants comme la lutte contre la pauvreté, l'emploi, la sécurité, l'environnement ou l'urbanisme »². Comme le dit si bien Pierre Muller, « l'idée s'est imposée qu'il fallait désormais trouver des formes de développement adaptées à chaque situation. Celles-ci doivent prendre en compte l'intégralité des actions menées par les pouvoirs publics »³.

CONCLUSION

Les analyses précédentes soulignent la capacité de la micro-histoire à identifier, en vue de contribuer au projet de développement de l'Etat africain, les expériences passées, à découvrir leurs spécificités et à les expliquer⁴. En effet, si comme le dit un proverbe ibo « la marmite commence à bouillir par le bas », c'est de la société réelle, c'est-à-dire micro-locale, qu'il faut partir pour espérer mesurer utilement les rationalités substantielles, autrement dit les attitudes positives des populations face à la question du développement.

Il reste que dans sa démarche, l'historien qui traite des évènements locaux, ne peut faire fi du contexte global, précisément de la rationalité économique (nécessité de comprendre le contexte marchand et concurrentiel), de la pluralité des centres de décision (organisations et unités collectives de décision), des réseaux sociaux qui affectent les relations entre les membres de la communauté. Cette condition remplie, la micro-localité peut être avantageusement pensée comme un « environnement optimiste » ou comme « un espace qui favorise la communication, la diffusion de l'innovation [...], les combinaisons créatrices, génératrices de travail et de qualité de vie »⁵.

BIBLIOGRAPHIE

- G. BALANDIER, « Phénomènes sociaux et dynamique sociale totale », in *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 30, 1961.
 G. BARRACLOUGH, *Tendances actuelles de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1980.
 G. BENKO, A. LEPIETZ, *Les Régions qui gagnent*, Paris, PUF, 1992.

¹ J.-P. PAULET, *Les Régions à l'heure de la mondialisation*, op.cit., p. 91.

² P. MULIER, *Les Politiques publiques*, op. cit., p. 108.

³ *Ibid.*

⁴ J. BOGUMIL, « L'histoire de l'Afrique ou le commerce des idées usagées », in ALF SCHWARZ : *Les faux prophètes de l'Afrique ou l'Afr(eu)canisme*, op.cit., (p. 71.), citant H. Brunschwig, « Une autre conception de l'histoire », *Cahiers d'études africaines*, n° 61/62, p. 59-65.

⁵ *Ibid.*

- BIFFOT (L.), *Contribution et compréhension des populations du Nord-est du Gabon*, collection « Sciences gabonaises », Libreville, ORSTOM, 1977.
- J. BOGUMIL, « L'histoire de l'Afrique ou le commerce des idées usagées », in ALF SCHWARZ : *Les faux prophètes de l'Afrique ou l'Afr(eu)canisme*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 1980.
- H. BRUNSCHWIG, « Une autre conception de l'histoire », *Cahiers d'études africaines*, n° 61/62, p. 59-65.
- P. CHAUNU, *Histoire quantitative, Histoire sérielle*, Paris, A. Colin, 1978.
- W. COFFREY, « Géographie, économie, science régionale », in *Encyclopédie de géographie*, sous la direction de A. BAILLY, R. SERRAS, D. DUMAIN, (2^e édition), Paris, Economica, 1995.
- J. COPANS, *La longue marche de la modernité africaine. Savoirs, intellectuels, démocratie*, Paris, Karthala, 1990.
- S. DELZESCAUX, *Norbert Elias. Une sociologie des processus*, préface de P. ANSART, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2001.
- G. GOSELIN, *Sociologie interprétative et autres essais*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2002.
- J.-P. LERESCHE, FAURE (A.), MULLER (P.) dir., *Action publique et changement d'échelle : les nouvelles focales du politique*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- P. MULLER, *Politiques publiques*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 2534, 1990.
- J.-P. PAULET, *La Région à l'heure de la mondialisation*, Paris, A. Colin, 1998.
- République gabonaise, M.P.P.D., *Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR)*, M.P.P.D., Édition de décembre 2005, Libreville, 2007.
- A. PROST, *Douze leçons d'histoire*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1999.
- G. ROCHER, *Introduction à la sociologie générale*, tome 3 : *Le changement social*, coll. « Points Essais », éd. HMH, 1968.

ABSTRACT:

This test of historical epistemology is interested in the importance of the historical approach in the development of the development strategies in Africa. It lights it to exceed, one of the determinisms of social and human sciences which poses that any social analysis is historically located. The step micro-history which results from this is postulated from the transdisciplinary point of view, the objective being to show that the taking into account of the micro-history in the analysis of the African societies is an essential posture, so much and so that it makes it possible to give direction to sociological reality too often absent in the procedures of development of the African State.

KEY WORDS: Epistemology - local History – Micro-history – Small Area - Historiography - Development - State - Africa.

**L'ORGANISATION TERRITORIALE AU GABON : ENTRE MYTHE
ET REALITE**

MICHEL MBADINGA
Département de Géographie

RESUME :

L'espace gabonais est souvent placé sous le signe de l'eau. C'est l'une de ses caractéristiques principales. Un puissant axe de direction SE-NO le soutient : l'Ogooué, fleuve dont l'embouchure est un vaste delta marécageux de 5000 km². Colonne vertébrale de ce pays, l'Ogooué, en partie navigable, guida la colonisation française et fut confirmé dans son rôle politique et symbolique par l'indépendance – au travers des toponymes par exemple. Aujourd'hui, il dirige encore l'organisation de l'espace, sa vallée pouvant même apparaître comme une limite de l'écoumène. L'organisation spatiale du Gabon peut être envisagée comme le résultat de l'arrangement particulier de structures spatiales générales communes à la grande majorité des pays côtiers de l'Afrique occidentale. L'analyse de quelques composantes historiques et économiques permet de le vérifier.

MOTS CLES : Développement, dynamiques spatiales, entreprises, Etat, Gabon, territoire.

INTRODUCTION

Petit pays d'Afrique équatoriale situé en bordure de l'océan Atlantique, le Gabon présente l'originalité et l'intérêt d'être une enclave de prospérité relative à l'intérieur d'un ensemble très pauvre. L'identification et l'analyse de ses structures et dynamiques spatiales peuvent être conduites à partir d'une étude de l'histoire économique de ce pays.

I. L'EMPREINTE DES ENTREPRISES COLONIALES DANS L'ORGANISATION DE L'ESPACE

Depuis l'Antiquité, Carthaginois, Grecs et Romains ont entretenu des relations épisodiques, voire privilégiées avec l'Afrique pour des raisons diverses : explorations¹, établissement de comptoirs, etc. Dès le XIX^e siècle des investissements d'origine européenne pénètrent dans le territoire africain par le biais du commerce² et l'exportation de capital. La construction de grands empires, plus ou moins éphémères, commence à façonner dans de grands ensembles géographiques quelques économies marchandes. Elles entretiennent les unes avec les autres des flux considérables de richesses et d'hommes, structurés par de grands axes terrestres (route de la soie, pistes transsahariennes...), ou maritimes (en Asie du sud-est, en Méditerranée)³.

1.1. Les compagnies à charte et à privilège

Le commerce entre le Nouveau Monde et l'Afrique fut l'œuvre des marchands et des hommes d'affaires, à travers les compagnies à charte et à privilège, dont l'activité était presque exclusivement commerciale. Celle-ci nécessitait, afin de l'assurer et de le protéger, un minimum d'investissement sur le continent : ainsi fortins, entrepôts, installations portuaires, puis plus tard, plantations, sources minières et pétrolières assurent le fonds de ce commerce. L'apparition des grandes compagnies à charte au XVII^e siècle marque un tournant dans l'organisation du trafic colonial. L'Afrique vit sous le contrôle des puissances européennes : l'Espagne, la France, l'Angleterre et même le Danemark, en dehors du Portugal. Chaque pays organise son marché et ses compagnies. La première en date, la compagnie anglaise des Indes orientales est fondée en 1600 ; puis « The African Company of Merchants », et par la suite The Royal Company. Dès

¹ FREDERIC LEUNKEU, *Les grandes entreprises en Afrique, Essai sur les relations entre les entreprises et les nouveaux Etats indépendants*, thèse de Doctorat en Economie et Administration des entreprises, Université de Paris I, Panthéon Sorbonne, 1976. « Environ 150 ans après l'expédition exécutée sous Necho, Sataspes, noble persan, avait été condamné par Xerxès au supplice de la croix. A la sollicitation d'un des amis du couple, le monarque commua la peine en un v et dans l'Orient. Sataspes équipa donc un navire dans l'un des ports de l'Egypte, mit la voile, franchit le détroit de Gibraltar, entra dans l'Océan, passa le cap Syleos, ou Soloeis, et gouvernant au midi, côtoya pendant plusieurs mois les côtes occidentales de l'Afrique. L'aspect lugubre de ses rivages déserts et stériles, la perspective menaçante d'un Océan sans bornes, devaient nécessairement intimider un navigateur novice, élevé dans le luxe de la mollesse de la cour de Perse », p. 68.

² Op. cit. « Cette commercialisation est un héritage continu de la colonisation mercantile traditionnelle de la première période coloniale, vers le XV-XVI^e siècle. Mais elle a été véritablement soutenue par la Conférence sur l'Afrique occidentale, qui s'était tenue à Berlin du 15 novembre 1884 au 26 février 1885, et dont les objectifs étaient d'organiser le développement du commerce et de la libre navigation des puissances européennes; celle-ci a été considérée comme le nouveau et décisif point de départ des entreprises coloniales. Elle a donné le coup d'envoi d'une politique d'exploitation extérieure, notamment minière et agricole », p. 69.

³ Ibid. « Dès cette première mondialisation apparaissent déjà des problématiques très actuelles. Les centres de commandement et d'impulsion de l'économie mondiale glissent du Portugal et de l'Espagne (XIV^e et XV^e siècles) à la Hollande (au début du XVII^e) puis au Royaume-Uni (XVIII^e et XIX^e). De 1500 au milieu du XX^e siècle, entre 75 et 80 millions d'individus alimentent les flux migratoires internationaux liés à l'expansion européenne. Dans les transports, le déplacement des grandes routes puis des voies maritimes et ferrées redistribuent les polarisations logistiques en ruinant ou au contraire en développant pôles et réseaux », p.71.

1664, Colbert crée la compagnie des Indes orientales ; celle des Indes occidentales du Nord du Levant en 1670, celle de Chine et de l'Afrique. La compagnie des Indes Orientales a un caractère public, l'Etat lui concède une charte lui garantissant le monopole du commerce dans l'Océan Indien. Le premier établissement fondé par la France sur les côtes africaines est l'œuvre de deux marchands marseillais : Thomas Linche et Carlin Didier. Deux autres compagnies viennent partager avec cette dernière le trafic de la côte d'Afrique. A côté des grandes compagnies à charte et à privilège, se trouvent également les comptoirs fortifiés et les factoreries.

1.2. Les comptoirs et les factoreries

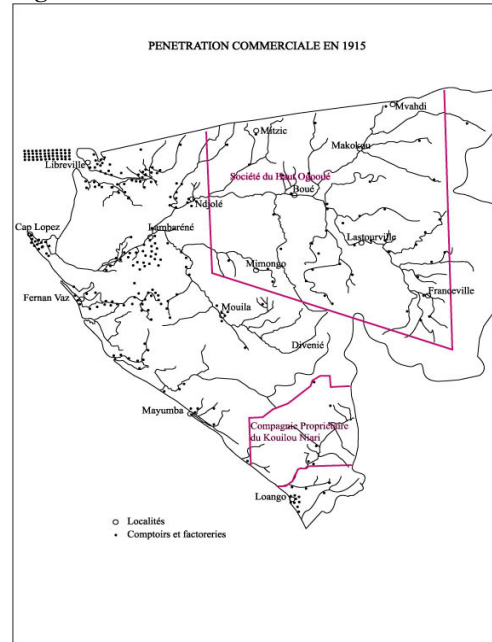
La création des comptoirs avait un double but : politique (prestige) et économique (commercial). La politique de prestige consistait, pour l'Etat français, à ne pas se laisser distancer par les Anglais sur la côte d'Afrique⁴. La politique liée au commerce reposait sur l'exploitation de nouvelles ressources (ivoire et oléagineux) face à la chute progressive de la traite des Noirs qui était le symbole de l'activité économique du golfe de Guinée. L'Etat français devait garantir la sécurité des biens et des transports par la création des comptoirs et des factoreries qu'il protégeait par sa puissance militaire. C'est l'époque de la monarchie de Juillet et du Second Empire ; c'est aussi l'époque où les Français trouvent dans les oléagineux une ressource qu'ils ne soupçonnaient pas vers 1840, mais qui, en 1870, devient l'essentiel de leur commerce sur la côte d'Afrique. Dès 1843 sont fondés presque simultanément des comptoirs fortifiés et des factoreries commerciales⁵ qui devaient être à l'origine de la colonisation de plusieurs pays, notamment le Gabon. Trois comptoirs sont fondés à Ouidah au Dahomey, en Côte d'Ivoire et au Gabon. Ce choix exprimait pour ces colonies une vocation maritime et commerciale ; le Gabon était à la fois point commercial et point stratégique. En 1884, l'armateur Lecour de Nantes fonde au Gabon avec trois négociants une société : « *La compagnie de colonisation africaine* » au capital de 150 000 francs. En 1886, quatre maisons sont déjà installées au Gabon, dont les plus anciennes sont celles de Mazurié du Havre, établi en 1852, et de Pilastre, représentant d'une maison de Rouen. Quelques années plus tard, ces maisons sont implantées sur presque tout l'ensemble du territoire (figure 1).

⁴ BRICE SCHNAPPER, *La politique et le commerce français dans le golfe de Guinée de 1838 à 1871*, Paris, Economica, 1961.

« Partout où les Anglais se montraient actifs, les Français cherchaient à prendre place à côté d'eux », p. 9.

⁵ JEAN SURET CANALE, *Afrique noire occidentale et centrale, l'ère coloniale*, Paris, Editions sociales, 1972. « Les factoreries appartenaient aux marchands et aux hommes d'affaires alors que les comptoirs fortifiés étaient propriétés des Etats. La plupart de ces maisons de commerce exerçaient leur activité au Gabon. Elles étaient non seulement nombreuses, mais puissantes. La première de toutes était la maison anglaise d'Halton et Cookson ; ensuite venaient la maison hambourgeoise de Karl Woermann, et la maison John Holt de Liverpool. Toutes ces maisons multipliaient des factoreries secondaires le long des rivières. Certaines d'entre elles, comme la maison John Holt, entretenaient des liaisons régulières avec l'Europe », p.107.

Figure 1



Source : D'après Roland Pourtier, *Le Gabon, Etat et développement*, p. 42.
 Conception et réalisation : Michel MBADINGA.

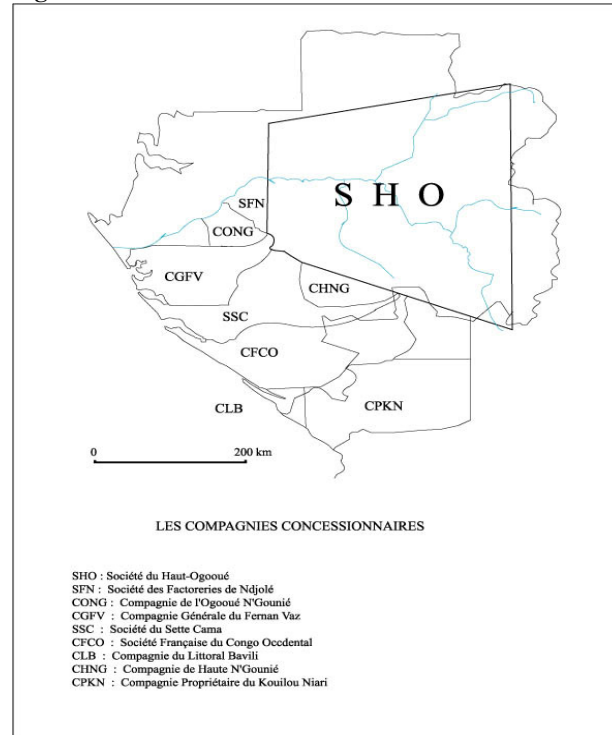
1.3. Les sociétés concessionnaires

De 1887 à 1892, l'Afrique équatoriale est livrée aux grandes sociétés concessionnaires sur proposition d'Eugène Etienne, sous-secrétaire d'Etat aux Colonies⁶. Des organismes de propagande, appelés comités coloniaux pour l'exploitation de l'Afrique française, sont créés par Jules Siegfried dès 1890. Le but assigné à ces sociétés est « *la mise en valeur des territoires* ». A partir de 1898, l'Etat Français voulant équilibrer le budget des colonies, notamment celui du Congo, abandonne aux hommes d'affaires une partie de son territoire. Leur mise en valeur eût exigé des investissements considérables en hommes, en argent, en travaux d'infrastructures de toute sorte (pistes, voies ferrées, aménagements fluviaux). Entre 1898 et 1900, le monopole et les charges de cette exploitation sont partagés entre quarante vastes sociétés concessionnaires, contrairement au Kamerun où deux grandes sociétés allemandes se partageaient le territoire⁷.

⁶ CATHERINE COQUERY VIDROVITCH, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930*, Paris, Mouton, 1972. « Il proposa de concéder pour 99 ans à de vastes sociétés les fruits de la terre, de la chasse et de la pêche, les droits de police et de justice, le privilège de lever des taxes et même de passer des traités avec les Etats voisins. Pour parfaire ses idées, il constitue avec M. Lery Beaulien un véritable parti colonial au service des intérêts économiques européens », p. 98.

⁷ Op. cit. : « La première obtient le 16 janvier 1899 une concession de 9 000 000 d'hectares dans le bassin supérieur de la Sangha (Gesellschaft sud kamerun), au capital de 2000000 de marks. La deuxième, constituée, le 31 juillet 1899, a acquis des territoires situés au nord-ouest (Gesellschaft nord west kamerun), de 8000 km². La concession du sud Kamerun était accordée à perpétuité pour l'exploitation du caoutchouc sans aucune obligation de contre-partie. Le nord-ouest dut par contre s'engager à consacrer 100000 marks à l'exploitation du Tchad, construire des routes, des canaux, des chemins de fer, et à établir des comptoirs et des plantations. Mais ces deux sociétés avaient acheté tous les comptoirs et factoreries précédemment établis sur leurs concessions, ce qui avait porté à plus de 30 le nombre de leurs établissements », p. 103.

Figure 2



Source : D'après *Afrique noire occidentale et centrale, l'ère coloniale*
 Conception et réalisation : Michel MBADINGA.

En abandonnant aux mains des hommes d'affaires la majeure partie du territoire du Congo, l'Etat français espérait que ces derniers feraient des investissements nécessaires à sa mise en valeur, mais les résultats obtenus par ces compagnies furent inégaux et sans rapport avec l'étendue des territoires monopolisés. Plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer cette situation, la crise du caoutchouc serait, semble-t-il, à l'origine des difficultés rencontrées par les sociétés concessionnaires. Dès 1905, une commission est envoyée au Congo, celle-ci révèle les abus du système concessionnaire. Une nouvelle politique voit le jour à partir de 1911, elle consiste en la création de grandes sociétés de traite.

1.4. Les grandes compagnies coloniales

Au lendemain de la première guerre mondiale, les compagnies concessionnaires nées des comptoirs et des factoreries sont confrontées à de graves problèmes financiers. Plusieurs d'entre elles préparent leur reconversion. Initialement spécialisées dans un seul domaine, elles deviennent de véritables trusts. Elles s'intéressent donc à toutes les branches d'activité économique des pays où elles sont implantées : PEYRISSAC au Sénégal, Société du Haut-Ogooué au Gabon, pour ne citer que l'exemple des filiales de la Banque de l'Union Parisienne; mais aussi certains grands groupes comme la Société Commerciale de l'Ouest Africain (SCOA), l'un des quatre "grands" du commerce de traite. En association avec le groupe du "Printemps" (Laguionie, appuyé par Lazard et Paribas) la SCOA s'est orientée après la seconde guerre mondiale vers le développement des grandes surfaces urbaines (de type Prisunic, puis Libre Service), avec les

avantages qu'elles comportent (moindres frais généraux et drainage des revenus les plus élevés). Elle s'est peu à peu dégagée du traditionnel système de la factorerie de brousse, devenu onéreux et peu rentable, renonçant en partie au drainage des produits pour se consacrer aux importations, notamment aux importations des produits techniques, à l'aide de départements et de filiales spécialisées. Dès 1960 elle crée dans chaque Etat africain des filiales de droit local. Elle s'oriente partout vers le transfert du commerce de détail à des sociétés d'économie mixte, en association avec les Etats locaux, dont elle assure la direction technique et l'approvisionnement.

En somme, au cours du XIX^e siècle, le territoire du Gabon fut laissé aux mains des compagnies concessionnaires. Partisan d'une colonisation moderne dont les grandes compagnies seraient l'instrument, le pouvoir colonial de l'époque attendait d'elles qu'elles dotent le territoire des équipements indispensables à sa mise en valeur. Bien que n'ayant pas eu toutes le même destin, leurs actions, principalement celle de la Société du Haut-Ogooué, véritable agent de pénétration de l'économie de traite vers les zones intérieures, ont permis tout de même de dessiner un réseau commercial et d'ouverture territoriale à travers le drainage des produits collectés⁸.

II. LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT ET D'ORGANISATION SPATIALE DE LA PERIODE POSTCOLONIALE

Dès 1960, l'État devient l'acteur principal de la vie économique nationale et s'oriente, de fait, pour une sorte de « *voie africaine du socialisme* », qui était en réalité plus proche du capitalisme d'État que du socialisme. Affirmée dès le premier Plan intérimaire de développement (1963-1965), cette orientation entend ainsi donner à l'État un rôle « moteur » de mise en valeur territoriale. L'accent est mis sur les objectifs considérés comme essentiels : les secteurs forestier, agricole et minier, sont alors considérés comme des atouts majeurs pour assurer ce décollage.

2.1. L'exploitation des ressources et les nouveaux enjeux de mise en valeur territoriale

Depuis 1960, l'économie gabonaise repose presque exclusivement sur l'exploitation des ressources naturelles : le manganèse, extrait du plateau Bangombé qui domine la ville de Moanda au sud-est, avec une production limitée par les capacités de transport et par la fluctuation de la demande (2.300.000 de tonnes en 1979, et près de 2.000.000 de tonnes en moyenne) ; le pétrole (moins de 15.000.000 de tonnes/an depuis un certain nombre d'années : 13.300.000 de tonnes en 2005)⁹, mis en production en 1956 au large de Port-Gentil et à Gamba, puis le long du littoral méridional ; et le fer de Bélinga, suspendu à cause de la réalisation des infrastructures ; le récent intérêt de la Chine pour le fer gabonais pourrait relancer le projet.

⁸ JEAN SURET CANALE, *op. cit.* « Au début des années 1920, le dispositif comptait une quarantaine d'établissements, il se rétracta par la suite. Vers 1930, il comprenait deux cercles ayant leur siège l'un à Samba, en aval des chutes de la Ngounié, l'autre sur l'île d'Ivindo, à la confluence de l'Ivindo et de l'Ogooué. Le premier drainant le versant nord-ouest du Chaillu par le bassin de l'Ikoy ; le second, dénommé "Ivlast" (Ivindo-Lastourville), les régions de l'Ogooué en amont de Ndjolé. Les factoreries occupaient les points stratégiques du réseau navigable : Boué, Ivindo, Lastourville sur l'Ogooué, Konandembé sur la haute Lolo, Collioura sur la Mvoung, Makokou sur l'Ivindo. Chacune contrôlait un secteur parcouru par les traitants qui organisaient les circuits de collecte à partir des comptoirs », p. 213.

⁹ Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement, Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques, *Le Gabon en quelques chiffres*, Rapport d'Activité, 1996-2005, p. 21.

Activité traditionnelle du Gabon, développée très tôt à proximité des ports et des cours d'eau, l'exploitation forestière s'est modernisée. L'okumé reste l'arbre-roi, il est également utilisé pour la fabrication des contreplaqués (près de 80% du bois exploité). De nos jours, l'essence-mère de la forêt gabonaise demeure un des fondements d'un secteur forestier qui s'est diversifié avec l'exploitation d'autres espèces. Mais la mise en valeur territoriale reste très liée à une dynamique endogène d'appropriation et à une dynamique exogène d'extraversion.

2.2. La dynamique d'appropriation

La production de l'espace et la territorialisation s'appuient sur une active volonté d'appropriation, et sur une économie tournée exclusivement vers l'extérieur¹⁰. En effet, le Gabon s'est organisé autour du bassin de l'Ogooué qui donnait au territoire en gestation une forte unité naturelle. Le nom des provinces en est un témoignage : cinq d'entre elles contiennent le mot Ogooué : Haut-Ogooué, Ogooué-Lolo, Ogooué-Ivindo, Moyen-Ogooué, Ogooué-Maritime.

Au cours du XIX^e siècle, c'est un espace composé de trois unités territoriales, articulées respectivement sur les estuaires du Nord (Mouni, Mondah et Gabon), la vallée de l'Ogooué et les lagunes du Sud, et la plaine du Bas-Gabon, région très nettement individualisée¹¹ et contrôlée par les Myènè. Cette individualité repose à la fois sur un fait permanent (la combinaison originale des facteurs physiques) et sur une donnée historique (les particularités du peuplement et des activités humaines). Mais la présence d'un peuplement à cette période de l'histoire du Gabon, voire par la suite, ne se manifestera que par de véritables méthodes d'appropriation et modes d'organisation territoriale. Le territoire national ne connaîtra un tracé définitif qu'après plusieurs remaniements frontaliers¹².

2.3. La logique d'extraversion et ses conséquences

Complètement tournée vers l'extérieur, malgré ses innombrables potentialités, l'économie gabonaise, qui s'appuie sur une « *armature urbaine désarticulée et dysfonctionnelle, présente la fragilité des économies extraverties des pays en voie de développement* ». La quasi-totalité des ressources exploitées est

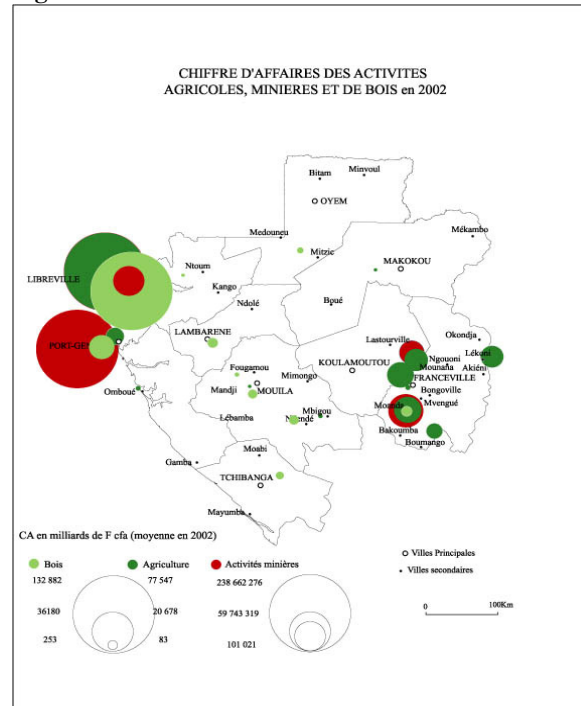
¹⁰ STEPHANE LEROY, « Structures et dynamiques de l'espace gabonais », *Mappemonde* n° 2, 1995. « *Le sentiment national, très fort dans un pays qui estime avoir été défavorisé par la colonisation, est entretenu par l'affirmation permanente de la souveraineté de l'État, la recherche constante de la cohésion autour de lui et la démonstration de sa puissance et de sa réussite, symbolisée par la vitrine Libreville. Complètement tournée vers l'extérieur, l'économie de ce pays, qui s'appuie sur une armature urbaine déséquilibrée et dysfonctionnelle, a la fragilité des économies extraverties du Tiers-Monde* », p. 45.

¹¹ *Op. cit.* « *A cette époque, la plaine du Bas-Gabon était incontestablement contrôlée et dominée par un groupe de populations bantu, les Myène, qui tiraient leur nom de l'habitude qu'ils avaient de commencer leurs discours par la formule myènè "je dis que". Les régions littorales étaient occupées du nord au sud par les Mpongwe du Gabon proprement dit, les Orungu du Cap Lopez et les Nkomi de Fernan-Vaz ; à l'intérieur des terres on trouvait, autour des lacs du moyen Ogooué, les Adyumba, les Galoa et les Enenga. La force de ce groupe ne se fondait pas essentiellement sur le nombre de ses membres : il avait surtout la richesse, il jouissait des avantages d'une position privilégiée pour le commerce, il disposait enfin de multiples moyens, matériels ou moraux, pour tenir en respect ses voisins. Mais ces six "tribus" formaient-elles un groupe seulement linguistique ou présentaient-elles une unité plus profonde ? Chacune des deux thèses a ses partisans. Les tenants de la première font valoir que la communauté linguistique ne saurait masquer les différences fondamentales dans l'organisation sociale : certaines populations ont un système de filiation patrilinéaire (les Mpongwe et les Adyumba), tandis que les autres sont régies par un système matrilinéaire. Quoi qu'il en soit, ce qui est sûr c'est que toutes se sont établies dans la région par suite de migrations survenues à des époques différentes et suivant des itinéraires variables* », p.47.

¹² MARC LOUIS ROPIVIA ; JULES DJEKI, *Atlas de la formation territoriale du Gabon*, Libreville, Institut National de Cartographie, 1995, p. 25.

destinée à l'exportation. Sur les 2275300 m³ de grumes produites en 2005¹³, près de 2 millions ont été exportées. De même, la totalité de la production de manganèse est destinée au marché extérieur (sur 2459000 t produites en 2005, plus de ¾ ont été exportées). La prédominance de l'exportation qui limite la transformation locale, ajoutée à l'étroitesse du marché national, ne permet pas d'amortir les effets des variations du marché mondial et réduit les marges de manœuvre du pays en cas de récession. Ces produits de base représentent près de 95% des exportations du Gabon : au total, une base d'exportation peu diversifiée, ne reposant que sur ces trois principaux produits. Aussi, l'extraversion engendre-t-elle des mouvements importants et suggère-t-elle des stratégies. Les dynamiques actuelles perpétuent un processus de concentration des hommes, des activités et des capitaux en un petit nombre de lieux (figure 3).

Figure 3



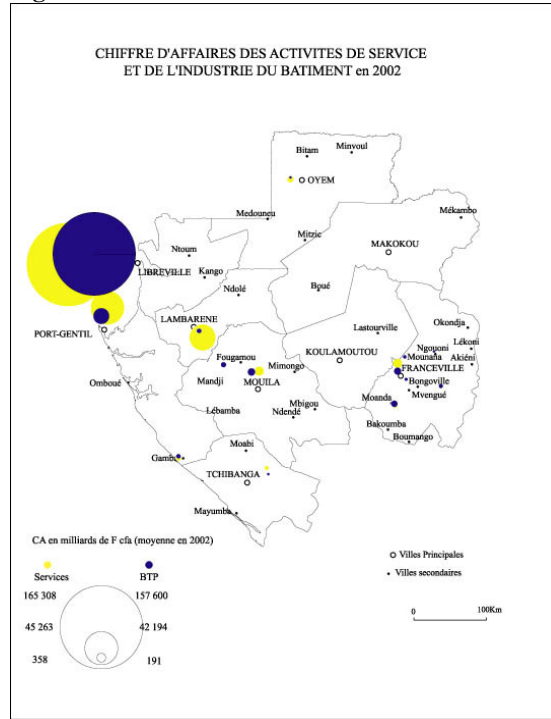
Source : D'après les données de la comptabilité nationale.

Conception et réalisation : Michel MBADINGA.

L'espace gabonais reste organisé autour de trois grands pôles, où se concentrent toutes les activités et où convergent tous les flux relationnels : Libreville, Port-Gentil et le triangle Franceville-Mounana-Moanda. Libreville, la capitale, regroupe les fonctions administrative, politique et économique, fait figure de relais international, de port d'importation et joue un grand rôle dans les échanges grâce à ses multiples infrastructures de transport. L'agglomération concentre plus de 70% des entreprises commerciales et industrielles (figure 4).

¹³ Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement, Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques, *Le Gabon en quelques chiffres, op. cit.*, p. 21.

Figure 4



Source : D'après *Afrique noire occidentale et centrale, l'ère coloniale*
Conception et réalisation : Michel MBADINGA.

2.4. La recherche de la réduction des inégalités intra et interrégionales à travers une kyrielle de projets de développement

Depuis les années 1970, une quête de la réduction des inégalités s'est illustrée à travers notamment les politiques agro-industrielles, la multiplication des centres urbains et les fêtes tournantes.

En effet, l'agro-industrie a démarré dans la plus grande improvisation en 1975 avec la création d'une plantation de canne à sucre dans la province du Haut-Ogooué¹⁴ : elle a précédé la préparation d'un plan d'ensemble justifiant les options retenues en matière de développement agricole, et définissant les projets prioritaires. Les objectifs du Plan directeur agricole¹⁵ sont simples : répondre à une double nécessité d'homogénéiser les niveaux de revenus entre les habitants et les régions d'une part, et approvisionner en vivres de base les centres urbains, de l'autre. L'agro-industrie s'est poursuivie avec la culture de la canne à sucre et la production de

¹⁴ ROLAND POURTIER, *Le Gabon, Etat et développement*, Tome 2, Paris, l'Harmattan, 1989, p. 212.

¹⁵ Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement rural, *Plan directeur agricole*, Libreville, février, 1977. « Tirant les leçons d'échecs successifs dans le domaine du développement rural, le Plan se veut résolument novateur. L'exposé des motifs est particulièrement éloquent : répondre à " la double nécessité d'homogénéiser les niveaux de revenus entre les habitants et les régions, et d'approvisionner en vivres de première nécessité les centres urbains ", le plan préconise " une agriculture fixe, intensive, mécanisée et salariale ", autrement dit, il prend l'exact contre-pied de l'agriculture traditionnelle, itinérante, familiale et dépourvue de tout outillage. Ce choix, qui découle d'une logique technocratique, vise à faire table rase des systèmes, il est vrai chancelants, d'organisation du monde rural, plutôt qu'à chercher les moyens de les vivifier », p. 33.

sucre en 1975, la mise en place de la Société de développement de l'agriculture au Gabon, Agrogabon, en 1976, dans le but de satisfaire les besoins nationaux en produits oléagineux et leurs dérivés par l'exploitation du palmier à huile. Viendront s'ajouter à cette liste les complexes de la Société Meunière et Avicole du Gabon (SMAG) en 1968, et de la Société Industrielle d'Agriculture et d'Elevage de Boumango (SIAEB) en 1977.

La SIAEB, comme nombre d'autres industries agro-alimentaires, n'en est pas moins restée une enclave de technologie industrielle sans effets d'entraînement sur un environnement économique très désertifié. La production de poulets contribue à réduire les importations alimentaires, mais au prix d'une salarisation accrue de la population régionale et d'un affaiblissement du secteur vivrier. Il n'est pas sûr que les gains, dans l'hypothèse où les sociétés peuvent parvenir à un équilibre financier, compensent à terme les conséquences de la déstructuration socio-économique des villages.

Les difficultés structurelles et conjoncturelles, observées depuis plusieurs années dans ce secteur sont aggravées depuis la fin des années 1990 par la dégradation de l'outil de production et l'absence de trésorerie. Les cas les plus préoccupants ont été ceux de la Société Africaine de Production Alimentaire (SAPA) et de la SIAEB, entraînant par voie de fait leur disparition du marché.

Pour ce qui est des fêtes tournantes, elles restent un moyen adopté par le gouvernement gabonais en vue d'étendre les infrastructures publiques et socio-économiques sur l'ensemble du territoire, et aussi d'améliorer les conditions de vie des populations. Initié en Côte d'Ivoire, le concept est importé au Gabon et prend effet dès 1971. Au sortir de cette première édition, les villes de l'intérieur bénéficient des investissements sociaux et économiques liés aux grands travaux d'embellissement. L'opération englutit plus de 14 milliards de francs CFA¹⁶. Les travaux réalisés sont pour la plupart relatifs au développement et au désenclavement des villes intérieures. Si cette première édition a certes conforté l'hégémonie des capitales provinciales, l'objectif poursuivi par les pouvoirs publics, qui consistait à créer des villes d'équilibre, de fixer les populations, n'a pas été atteint. La reprise en 2002 de ce programme s'est inscrite dans les mêmes objectifs, mais avec le dessein d'étendre le programme à l'ensemble des provinces. Mais, à l'instar de la première phase, cette seconde, au-delà de quelques réalisations, s'est également soldée par un constat d'échec. Au dire des populations, les travaux retenus dans le cadre de ce programme restent fantaisistes et inadaptés, l'inadéquation entre la prise de décisions politiques et leur réalisation serait à l'origine de ce dernier.

Le bilan dressé par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), pour l'année 2005, montre l'ampleur du défi à relever : une dette extérieure de près de 4 milliards de dollars, représentant 37% du PIB, 67% des recettes fiscales étant absorbées par le service de la dette ; 20% de la population active est au chômage, et 60% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Une situation qui, pour être résolue, nécessite de nouvelles stratégies de développement et d'appropriation territoriale.

¹⁶ FRANÇOISE OBONE OBIANG, *Programme des fêtes tournantes, Aménagement ou maillage du territoire ? Cas du Woleu-Ntem au Gabon*, UOB, mémoire de maîtrise de Géographie, Libreville, 2007, p. 10.

III. VERS DE NOUVEAUX ENJEUX D'APPROPRIATION TERRITORIALE

Malgré maints efforts de développement, l'économie du Gabon reste dominée par un secteur primaire nonchalant dont les principales activités, mis à part le secteur forestier, restent concentrées sur trois pôles principaux. Face aux multiples problèmes que connaît ce pays depuis les années 1980, plusieurs options de développement sont proposées. Celles-ci reposent en partie sur la diversification de sa base économique, la privatisation des secteurs productifs et, surtout, sur le développement de ses réseaux de communication et une véritable politique d'aménagement du territoire.

3.1. *Diversifier pour rendre l'économie plus compétitive*

Après l'échec des tentatives d'ajustement réel de la parité entre le franc français et celui de la Communauté Financière Africaine (CFA), la dévaluation de ce dernier intervenue en 1994 visait à résorber les déséquilibres économiques et financiers profonds apparus au cours de la seconde moitié des années 1980. L'impact limité de la dévaluation sur les secteurs d'activité hors exportation et l'application de la réforme fiscale et douanière ont mis en évidence le déséquilibre structurel de l'économie gabonaise et ses difficultés à s'adapter à un contexte concurrentiel. Le tissu économique gabonais souffre d'un manque de compétitivité qu'il faudra corriger. La structure de l'économie doit être profondément transformée au profit des secteurs non pétroliers, comme le tourisme. La diversification passe également par une meilleure organisation de l'activité informelle, et par la création de petites et moyennes entreprises (PME) dans des secteurs tels que l'agriculture et les services.

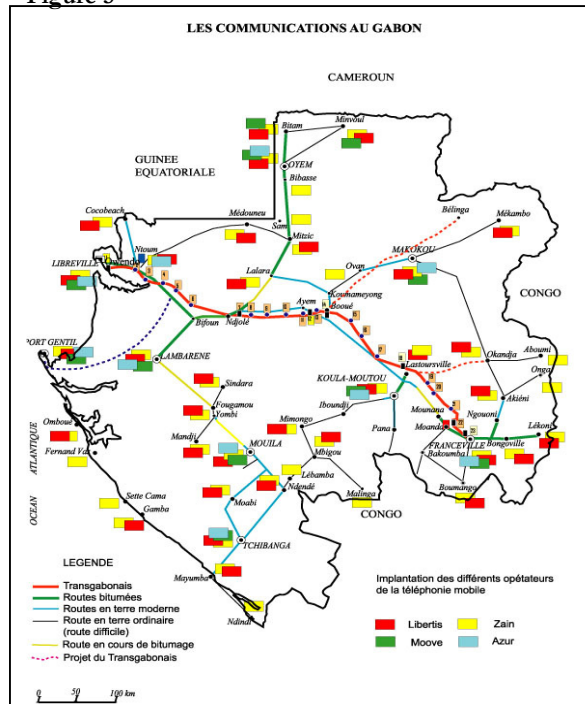
3.2. *La modernisation des réseaux de communication*

La présence d'une forêt équatoriale et de nombreux cours d'eau dans un climat équatorial ont, certes, constitué un obstacle majeur. Cependant, l'absence d'un véritable réseau de communication terrestre a véritablement été à l'origine de l'enclavement des régions et a fait du Gabon un pays sans vocation de transit - un paradoxe pour un pays côtier¹⁷.

Le Gabon est traversé par deux grands types de communications : un axe de pénétration est-ouest, représenté par la voie ferrée, et un réseau routier orienté selon deux directions, nord-sud et est-ouest. Le réseau routier est faiblement bitumé et son maillage est très lâche. Entre ces axes, les liaisons terrestres sont mal organisées, rendant les communications entre régions très difficiles et accentuant les disparités entre les villes et les campagnes (figure 5).

¹⁷ STEPHANE LEROY, *op. cit.* « Avec 9170 km de route dont 936 km seulement sont bitumées et 7600 km en latérite, le Gabon manque cruellement de routes aisément carrossables. Pourtant, la route reste le mode de transport dominant. Il assurerait près de 90% du transport de personnes et des biens et constitue le seul moyen d'accès à la plupart des communautés rurales », p. 47.

Figure 5



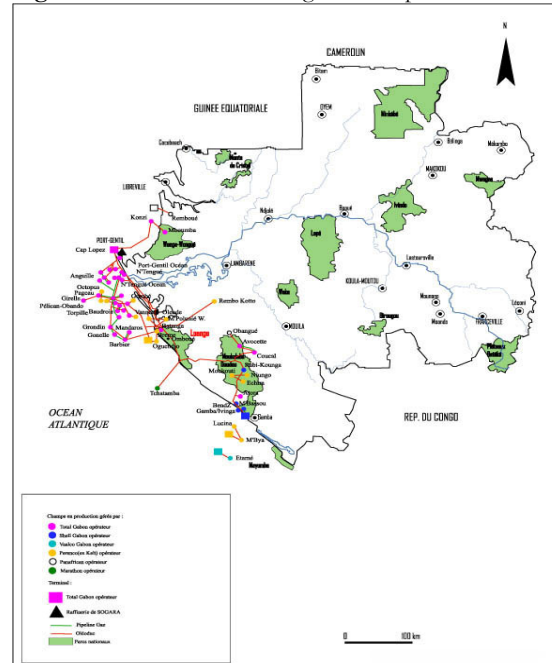
Source : Ministère des Travaux Publics et de l'équipement.
 Conception et réalisation : Michel MBADINGA.

Il s'agit plus d'une juxtaposition d'axes de transports, sans lignes transversales, que d'un véritable réseau de communication. Les efforts entrepris dans ce domaine depuis les années 1990, notamment à travers les différents programmes d'entretien et de réfection du réseau routier, restent encore limités. L'intensification de ces derniers et aussi du déploiement des infrastructures de communication reste une nécessité, et l'un des grands enjeux de développement du Gabon.

3.3. Mieux intégrer la relation espaces naturels et manne pétrolière

Depuis 2002, le Gabon a consacré 10% de son territoire à des parcs nationaux, cherchant ainsi à développer l'écotourisme de l'or vert (figure 6).

Figure 6 : Parcs nationaux et gisements pétroliers au Gabon



Conception et réalisation : Michel MBADINGA.

Parmi les treize parcs, celui de Loango fait figure de modèle avec ses 1 550 km². Cependant, suite à la visite au Gabon, en février 2004, du président chinois HU JINTAO, un permis d'exploitation au sein du parc avait été accordé à la SINOPEC, deuxième compagnie pétrolière et pétrochimique chinoise. La pression de certaines organisations non gouvernementales, telles que le Wildlife Conservation Society (WCS) n'a pas empêché le gouvernement d'autoriser la prospection chinoise en rappelant l'importance de l'exploitation de toutes les ressources du Gabon pour le développement.

Le cas du parc de Loango n'est pas unique. D'autres projets existent, comme celui concernant la construction de deux oléoducs devant sillonner les parcs de Mayumba et de Pongara. Une concession minière en attente d'autorisation dans le parc des Monts de Cristal et l'exploitation du gisement de fer de Bélinga, à proximité du parc de Minkébé, pourraient perturber les écosystèmes de ces milieux.

La course aux matières premières ne met pas seulement en cause l'entreprise chinoise SINOPEC, mais aussi des entreprises sud-africaines, américaines et européennes. Le Gabon est le troisième producteur pétrolier de l'Afrique subsaharienne et le 38^e mondial, ce qui en fait un objet de convoitise. Entièrement ouvert aux investisseurs étrangers, le secteur est déjà exploité par une quarantaine d'entreprises. La société pétrolière américaine Transworld Exploration Gabon Ltd, vient de lancer des démarches pour exploiter des gisements dans le sud-est, à la périphérie directe du parc national de Loango.

Le choix entre une politique de conservation de la biodiversité et d'aménagement du territoire par le maintien des parcs nationaux et la nécessité économique d'exploiter les ressources

du sous-sol dans une stratégie globale de développement est épineux. Entre or vert et or noir, le Gabon a sans doute choisi le noir.

3.4. La décentralisation : une donne incontournable pour le développement et l'aménagement territorial

Dans le cadre de la poursuite de la « modernisation » politique engagée au Gabon en 1990, la politique de décentralisation avait été mise en place en 1996 avec la promulgation de la loi n° 15/96 du 06 juin 1996 relative à la décentralisation. Elle confirme la prise en compte par le Gabon de la nécessité de la « bonne gouvernance », qui intègre le souci d'étendre la démocratie et le développement au niveau local. Les objectifs recherchés par cette dernière étaient entre autres de :

- fixer, pour chaque type de collectivité locale, les règles relatives à la création, à l'organisation, aux attributions, aux fonctionnements et aux transferts de compétences du pouvoir central, aux ressources et aux assiettes d'impôts, à la libre gestion et à la tutelle de l'Etat ;
- faire des collectivités locales des entités de base auxquelles sont conférées de larges pouvoirs, notamment dans le domaine administratif, économique, financier, social et culturel ;
- responsabiliser les autorités décentralisées et déconcentrées afin de mieux encadrer les populations et répondre à leurs besoins essentiels grâce à une organisation administrative, économique, rationnelle et fonctionnelle.
- associer les populations à la gestion des affaires locales, tout en maintenant l'unité de l'Etat et en sauvegardant l'intérêt général ;
- doter les collectivités locales de tous les moyens financiers et humains nécessaires à la diffusion du progrès économique, social et culturel, et faire en sorte que les efforts consentis par l'Etat se traduisent par une réduction des disparités existant entre les différentes collectivités locales.

Plus de dix ans après son adoption, trois enseignements peuvent être tirés de la pratique gabonaise, au regard des objectifs contenus dans l'article 2 de cette loi organique. Le premier enseignement concerne le problème du statut des collectivités locales. Le second est relatif aux transferts de compétences et des ressources. Le dernier, enfin, concerne la non prise en compte de l'aménagement du territoire.

CONCLUSION

Au cours du XIX^e siècle, le territoire du Gabon fut laissé aux mains des compagnies concessionnaires. Si l'aventure africaine a été un échec pour la majorité d'entre elles, leur présence a eu le mérite d'élargir l'espace commercial territorial par la mise en place d'un réseau de factoreries et de comptoirs. Mais, à la veille de son indépendance, le Gabon est un vaste territoire en proie à de multiples difficultés, où l'intervention de l'Etat devient une condition *sine qua non* pour stimuler le développement et favoriser la naissance de véritables activités économiques. Les stratégies d'import-substitution préconisées à l'époque sur la base des activités primaires visaient à mettre en place un véritable réseau d'entreprises capables de soutenir son développement. Malheureusement, la réalité fut tout autre. Pour le secteur pétrolier, les effets d'entraînement ont

été très limités. Mis à part les effets de revenus, le lien entre le secteur pétrolier et le reste de l'économie ne réside que dans la rente pétrolière versée à l'Etat au titre de la fiscalité.

La gravité de la crise que traverse le Gabon montre qu'il n'y a pas eu de véritable politique de gestion de la manne pétrolière. Les manifestations d'un développement endogène demeurent donc très timides, tandis que persistent les déséquilibres entre un secteur économique moderne fortement extraverti et une économie rurale menacée de décomposition. Si les comportements des agents de la rente restent inchangés, il risque de n'y avoir, à moyen terme, qu'une économie de consommation sans production, ce qui est déjà le cas, et à long terme une économie toujours primitive. Les tendances probables, les incertitudes majeures et les risques de ruptures des prochaines années suscitent certes une certaine inquiétude, mais autorisent aussi quelques espoirs à travers l'application effective de la loi sur la décentralisation et notamment sur les actions du secteur privé.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- LIONEL BEAULIEU, « Les compagnies coloniales et les droits à leur conférer », *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1892, p. 14-17.
- FRANÇOIS BOST, « *Entreprises et intégrations régionales en Afrique de l'Ouest : quelles perspectives ? Pour une meilleure approche régionale du développement en Afrique de l'Ouest* », Paris, OCDE, Actes de la réunion spéciale du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (Accra 20-21 mai 2002), p. 109-113.
- JEAN BROT, *Entreprise, régions et développement*, Metz, Ed Serpenoise, 1996.
- LAURENT CARROUE, *Géographie de la mondialisation*, Paris, Armand Colin, 2002, 254 p.
- CATHERINE COQUERY VIDROVITCH, AMINE SAMIR, *Histoire économique du Congo (1880-1968)*, Paris, Anthropos, 1969.
- CATHERINE COQUERY VIDROVITCH, *Le Congo au temps des compagnies concessionnaires (1898-1930)*, Paris, Mouton & Co, 1972.
- DATAR, *Grandes entreprises et appui au développement économique local*, Paris, Documentation Française, 1997, 140 p.
- JEAN GESLIN, *Le Gabon, Pour quelle analyse du degré d'ouverture ?* Paris, Karthala, 2002.
- ARTHUR GIRAULT, *Principes de colonisation et de législation coloniale*, tome 3 : *Notions économiques*, Paris, Larose, 5^e éd., 1930, p. 2-63.
- ANTOINE LEROY, *Les activités de service : Une chance pour les économies rurales ? Vers de nouvelles logiques de développement rural*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- STEPHANE LEROY, « Structures et dynamiques de l'espace gabonais », *Mappemonde*, n°2, 1995, p. 44-52.
- FREDERIC LEUKEU, *Les grandes entreprises en Afrique, Essai sur les relations entre les entreprises et les nouveaux Etats indépendants*, Thèse de doctorat en Economie et Administration des entreprises, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, 1976.
- SAM MAC, *Histoire complète des voyages et découvertes en Afrique, depuis les siècles les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris, Librairie Arthus Bertrand, Tome 4, 1821.
- ELIKIA M'BOKOLO, *Noirs et Blancs en Afrique Equatoriale*, Paris, l'Harmattan, 1981.

- MINISTERE DE LA PLANIFICATION et de la Programmation du Développement, Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques, *Le Gabon en quelques chiffres*, Rapport d'Activité, 1996-2005.
- GEORGES NGANGO, *Les investissements d'origine extérieure en Afrique noire francophone : Statut et incidence sur le développement*, Paris, Présence Africaine, 1973.
- RANO MICHEL NGUEMA, *La problématique de l'aménagement du territoire et du développement régional au Gabon, l'exemple du Woleu Ntem*, Thèse de Doctorat, Université de Laval, Quebec, 1998.
- FRANÇOISE OBONE OBIANG, *Programme des fêtes tournantes, Aménagement ou maillage du territoire ? Cas du Woleu-Ntem au Gabon*, UOB, mémoire de maîtrise de Géographie, Libreville, 2007.
- RAOUL OVONO ABESSOLO, *Décentralisation et conflit de compétences au Gabon. Essai de géopolitique urbaine de Libreville*, UOB, mémoire de maîtrise de Géographie, Libreville, 2003.
- RENE PELISSIER, *Les Danois en Afrique*, Genève, 1967.
- PHILIPPE PINCHEMEL, JEAN PIERRE PROD'HOMME, JEAN TRICART, *Fondements rationnels de l'aménagement du territoire*, Paris, Masson, 1985.
- ROLAND POURTIER, *Le Gabon, Etat et développement*, tome 2, Paris, l'Harmattan, 1989.
- MARC LOUIS ROPIVIA, JULES DJEKI, *Atlas de la formation territoriale du Gabon*, Libreville, Institut National de Cartographie, 1995.
- BRICE SCHNAPPER, *La politique et le commerce français dans le golfe de Guinée de 1838 à 1871*, Paris, Economica, 1961.
- JEAN SURET CANALE, *Afrique noire occidentale et centrale, l'ère coloniale*, tome I, Paris, Editions Sociales, 1972.

ABSTRACT:

Gabonese space is often placed under the sign of water. It is one of its principal characteristics. One drawing axis of direction se-no supports its: Ogooue, river whose mouth is a vast marshy delta of 5.000 km². Spinal column of this country, Ogooue, partly navigable, guided French colonization and was confirmed in its political role and symbolic system by independence - through the toponyms for example. Today, it still directs the organization of space, its valley being able even to seem a limit of the ecumene. The space organization of Gabon can be considered like the result of the particular arrangement of general space structures, common to the great majority of the coastal countries of Western Africa. The analysis of some historical and economic components makes it possible to check it.

KEY WORDS: Companies, development, dynamic space, Gabon, State, territory.

**LE MESSAGE « PHILANTHROPIQUE » ET TRANSHISTORIQUE DE CESAIRE : UNE
RELECTURE DE L'ŒUVRE CESAIRIENNE A LA LUMIERE DE QUELQUES
EVENEMENTS DU XXI^E SIECLE**

ALDA FLORA AMABIAMINA,
Université de Maroua

RESUME :

Comment lire l'œuvre d'Aimé Césaire en cette première décennie du XXI^e siècle où les valeurs humaines reculent au profit de valeurs capitalistes, celles-là même qu'il s'est attaché à dénoncer ? Cette étude se propose de mettre en lumière la dimension philanthropique, au-delà de la race, mais aussi prophétique des textes de Césaire.

MOTS CLES :

Ecriture poétique, engagement, négritude, philanthropie, universalisme, race.

« ma négritude n'est ni une tour ni une cathédrale »
Cahier d'un retour au pays natal, p. 47

INTRODUCTION

Par leur puissance et leur richesse, les textes de Césaire, pour lesquels la curiosité de la critique et du lectorat universitaire n'a jamais été démentie, ont une capacité à toujours révéler des choses nouvelles, à pouvoir s'arrimer au temps, aux sociétés. Ils offrent la latitude aux commentateurs d'aller au-delà des *limites de l'interprétation*¹ suivant ce que des chercheurs en sciences humaines dénomment la *logique du plausible*² ; logique qui obère les lectures plurielles, singulières, et peut-être même paradoxales, faites autour des publications du Martiniquais. Et c'est dans cette optique que se situe la présente relecture de l'œuvre césairienne.

Présenter Césaire sous la figure d'un « philanthrope » peut surprendre certains, dans la mesure où son message s'est affiché, et a été souvent perçu, en premier, comme celui d'un homme attaché à la défense d'un groupe, sa race, celle de l'homme nègre³. Il s'est agi en effet, pour lui, de militer pour la reconnaissance d'une humanité, d'un homme : le Noir ; celui au sujet duquel Lopès a affirmé qu'il se trouvait, pour ceux qui entendaient le « civiliser », à la lisière de l'humanité et de l'animalité⁴. D'autre part, des termes tels que « philanthropie » et « humanisme » étant plus que suspects, dans l'esprit de Césaire, compte tenu de leur utilisation mystificatrice pour couvrir les exactions infligées aux nègres au cours de l'Histoire, il convient précisément d'insister sur le fait que la dénonciation de la fausse philanthropie et du « pseudo-humanisme », véhémement et récurrente dans son œuvre, s'accompagne parallèlement, *a contrario*, de la postulation d'une philanthropie authentique et d'un « humanisme vrai ».

La relecture proposée ici, qui tient compte de quelques données et événements du XXI^e siècle, se situe dans l'esprit des travaux du colloque célébrant le quatre-vingt-dixième anniversaire de l'écrivain, ayant pour thème : « Aimé Césaire, une pensée pour le XXI^e siècle »⁵, et résumé en ces termes : « *une communion dans le respect des valeurs qui constituent le fondement même de l'humanisme, de l'humanisme vrai, de l'humanisme universel* ».

Cette étude prolonge également d'autres textes qui ont insisté sur « l'actualité de Césaire », notamment ceux de Amadou Lamine Sall⁶ (il soutient que : « *L'actualité de Césaire comme poète, aujourd'hui et pour l'avenir, dans les siècles à venir, sera ce que sera la présence de la poésie comme genre*

¹ UMBERTO ECO, *Les limites de l'interprétation*, Paris, Grasset, 1992.

² Titre de l'ouvrage de Jean-Claude Gardin et Marie-Salomé Lagrange, Paris, Maison des Sciences de l'homme, 1995.

³ En référence au titre de l'ouvrage d'entretiens accordés à Françoise Vergès, *Nègre je suis, nègre je resterai*, Paris, Albin Michel, coll. « itinéraires du savoir », 2005.

⁴ HENRI LOPES, « Mon parcours depuis la négritude », in *Imaginaires Francophones*, Publications de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de Nice, Centre de Recherches Littéraires Pluridisciplinaires, n° 22, 1995, p. 11.

⁵ Les Actes de ce colloque sont parus aux éditions Présence Africaine en 2004.

⁶ « L'actualité de Césaire », in *Présence Africaine*, nouvelle série bilingue, n° 151-152, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 1995, « Aimé Césaire », p. 48-50 ; en hommage au 80^{ème} anniversaire de Césaire.

littéraire ineffaçable dans la marche littéraire et artistique de l'humanité » ; « *L'actualité d'Aimé Césaire s'inscrit par ailleurs dans le registre du combat politique pour la défense de l'identité de l'homme noir* » ; pour « *rendre la dignité à ses frères de couleur* » ; il relève encore « *l'œuvre théâtrale de Césaire entrée dans la postérité et dont les manuels scolaires comme les scènes de théâtre de par le monde célèbrent chaque jour l'actualité face à un quotidien cruel et maudit qui étale à nos yeux et devant nos bouches hébétées des actes de dictature, de lâcheté et de barbarie que l'on croyait à jamais bannis de notre siècle* » ; Georges Ngala (qui témoigne : « *En quarante ans de lecture de son œuvre, j'ai rencontré un écrivain exceptionnellement riche, dont l'œuvre peut fournir des programmes d'action, des stratégies à mettre en place pour aboutir au seul but ultime que toute philosophie politique doit poursuivre : l'homme, son bien-être matériel, social, culturel et spirituel. L'homme complet avec toutes les valeurs à promouvoir. Tout responsable politique peut y trouver la philosophie de développement dont l'Afrique et les Antilles ont besoin en ce début du XXI^e siècle [...]. J'irai plus loin. L'œuvre a un autre avantage : on peut en tirer des éléments d'un projet de société* »)¹ ; Françoise Vergès (elle prône « *une lecture postcoloniale de Césaire* », et illustre « *l'actualité de Césaire* » en ces termes : « *Ses textes annoncent le débat lancé à nouveau depuis quelques années pour un monde plus juste et sans racisme [...]. L'universalisme républicain français rejette violemment toute tentative de « distinguer » des groupes par leur origine ethnique et culturelle. Cet universalisme se veut généreux par son refus même de reconnaître ce qui différencie. Ainsi, chacun serait neutre, donc égal [...]. Césaire l'avait exprimé en ces termes : « Il y a deux manières de se perdre : par ségrégation murée dans le particulier ou par dilution dans « l'universel » » ; « [...] Ce qu'il proposait pour la littérature, un « emploi pirate de la langue », une « piraterie » peut s'appliquer au politique : emploi pirate des promesses de liberté et d'égalité pour les libérer de leur héritage ethniciant, issu de l'esclavage et du colonialisme »².*

Qu'est ce qui participe donc à inscrire la pensée de Césaire dans le monde et dans tous les temps ? En d'autres termes, en quoi l'œuvre de l'illustre écrivain constitue-t-elle une sorte de phare qui éclaire et éclairera, longtemps encore, des générations d'hommes, chaque fois que leur être, leur identité, ou leur liberté seront menacés ? Par le biais d'une lecture des textes de Césaire à la lumière des réalités du début du XXI^e siècle, nous ferons ressortir la portée des valeurs qui imprègnent les écrits du poète. Si son message peut être appréhendé à certains égards comme un discours racial, l'on ne doit pas perdre de vue sa dimension universelle. Si Césaire s'est voulu le porte-parole de la race noire, la portée de son discours a en effet dépassé le cadre de cette race, la réhabilitation de la race opprimée ne constituant qu'une étape dans le processus d'élaboration de « *l'humanisme vrai – l'humanisme à la mesure du monde* »³.

I. LE PREALABLE DE LA REHABILITATION D'UNE RACE OPPRIMEE

1.1. La stigmatisation du « pseudo-humanisme » et des faux philanthropes

La race sera prise ici dans un sens large, c'est-à-dire non pas comme un ensemble d'hommes qui se rejoignent, comme il est communément admis, par la couleur de leur peau, mais plutôt des hommes qui partagent la même condition, en l'occurrence la souffrance, l'oppression, la marginalisation. La race est alors ce que Césaire, définissant la Négritude, entend par ce qui est « *par-delà le biologique immédiat, [et qui] fait référence à quelque chose de plus profond, très exactement à une*

¹ G. NGALA, « Une ouverture à tout homme et à tout l'homme », in *Césaire et Nous, Une rencontre entre l'Afrique et les Amériques au XXI^e siècle*, Cauris Editions, 2004, p. 60-63.

² In « Postface » à AIME CESAIRE, *Nègre je suis, nègre je resterai. Entretiens avec Françoise Vergès*, Paris, Albin Michel, coll. « itinéraires du savoir », 2005, p. 133-135.

³ AIME CESAIRE, *Discours sur le colonialisme* suivi de *Discours sur la Négritude*, Paris, Présence Africaine, 2004, p. 68.

somme d'expériences vécues qui ont fini par définir et caractériser une des formes de l'humaine destinée telle que l'histoire l'a faite »¹.

En effet, le courant de la négritude qui a fondé la posture intellectuelle de Césaire est sous-tendu par une situation de déshumanisation entretenue depuis des siècles sous différentes formes, déportation, esclavage et colonisation notamment, et soutenue par de grands hommes politiques et penseurs. Du *Code noir* proclamé par Louis XIV en 1685, aux représentations entretenues dans l'imaginaire social occidentales contemporaines du courant de la Négritude, en passant par des hommes des Lumières au XVIII^e siècle, la vision est fondamentalement la même : celle du Noir en proie à nombre de préjugés. A titre d'exemple, pour Césaire, son contemporain R. Caillois illustre de manière significative la pseudo-philanthropie en vogue, lui qui déclare : « *« Pour moi, la question de l'égalité des races, des peuples, ou des cultures, n'a de sens que s'il s'agit d'une égalité de droit, non d'une égalité de fait » [...] Et Caillois-Atlas de s'arc-bouter philanthropiquement dans la poussière et de recharger ses robustes épaules de l'inévitable fardeau de l'homme blanc »².*

A ses yeux, une telle conception ne peut que mener aux pires exactions: « [...] *c'est là le grand reproche que j'adresse au pseudo-humanisme : d'avoir trop longtemps rapetissé les droits de l'homme, d'en avoir eu, d'en avoir encore une conception étroite et parcellaire, partielle et partielle et, tout compte fait, sordidement raciste. [...] Au bout du capitalisme, désireux de se survivre, il y a Hitler. Au bout de l'humanisme formel et du renoncement philosophique, il y a Hitler*³. Et Césaire de poursuivre : « [...] *jamais l'Occident, dans le temps même où il se gargarise le plus du mot, n'a été plus éloigné de pouvoir assumer les exigences d'un humanisme vrai, de pouvoir vivre l'humanisme vrai – l'humanisme à la mesure du monde »⁴.*

1.2. La nécessité de réhabiliter l'homme noir, comme préalable à l'édification de « l'humanisme vrai »

Cette exigence philosophique césairienne donne à l'ensemble de son œuvre une dimension supra-continentale, supra- raciale, une dimension universelle. Mais il existe un lien tellement indissoluble entre l'œuvre de Césaire et l'itinéraire socio-historique du Noir opprimé qu'il est alors question pour Césaire et ses compagnons de rétablir préalablement l'homme noir dans sa dignité. Pour qu'ils deviennent les artisans de leur propre destin, Césaire s'est ingénié à revaloriser les Noirs pour qu'eux-mêmes en prennent conscience et s'affirment. « *Sortir de la victimisation est fondamental*⁵, pour évoluer et se responsabiliser malgré le système qui s'évertue à les maintenir dans l'infantilisation.

Et c'est pourquoi, à travers Christophe, il exige des Noirs davantage que des autres hommes : « *Je demande trop aux hommes ! Mais pas assez aux nègres [...] ! S'il y a une chose qui, autant que les propos des esclavagistes, m'irrite, c'est d'entendre nos philanthropes clamer, dans le meilleur esprit sans doute, que tous les hommes sont des hommes et qu'il n'y a ni Blancs ni Noirs. C'est penser à son aise, et hors du monde [...]. Tous les hommes ont mêmes droits. J'y souscris. Mais du commun lot, il en est qui ont plus de devoirs que d'autres. Là est l'inégalité. Une inégalité de sommations, comprenez-vous ? A qui fera-t-on croire que tous les hommes [...], sans privilège, sans particulière exonération, ont connu la déportation, la traite, l'esclavage, le*

¹ *Op. cit.*, p. 81.

² *Idem*, p.67-68. (cf. R. Caillois, « Illusions à rebours », in la *Nouvelle Revue Française*, déc. et janv. 1955).

³ *Ibidem*, p. 14.

⁴ *Ibidem*, p. 68

⁵ AIME CESAIRE, *Nègre je suis, nègre je resterai*, *op. cit.*, p. 41.

*collectif ravalement à la bête, le total outrage, la vaste insulte [...] ! Nous seuls [...] les nègres ! [...] Et voilà pourquoi il faut en demander aux nègres plus qu'aux autres : plus de travail, plus de foi, plus d'enthousiasme [...] ».*¹

1.3. *Le nègre césairien comme métaphore : du symbole des opprimés à l'élargissement à « l'universel »*

Il faut néanmoins entendre le Nègre césairien comme une métaphore, un concept opératoire. Il ne se limite pas au facteur racial ; ce mot « nègre », qui revient chez Césaire comme une scansion, est en fait le symbole des opprimés. Car le discours de Césaire, par-delà le facteur racial qui le marque, est loin d'être « racialisé ».

Plus de 70 ans après la parution de ce manifeste politique et culturel que constitue le *Cahier*, l'on ne doit pas s'étonner que la portée pédagogique de ce poème continue d'épouser merveilleusement l'air du temps. Il s'y est en effet exprimé ce qu'Edouard Glissant a dénommé « la passion du juste »², marquée par une puissance du verbe inégalable. La violence du cri de ce texte est à la mesure de la grande exigence qui a gouverné la vie de Césaire : la liberté pour l'Homme, la justice pour l'Homme, la dignité pour l'Homme, ces valeurs qui, pourtant, se perdent de nos jours.

C'est autour du *Cahier*, reconnu comme l'écrit fondamental de Césaire, que s'articule toute son œuvre (poésie, théâtre, essais). Ce texte est aussi celui qui pose les bases idéologiques des combats du poète et qui a fait de lui l'une des références majeures de différents mouvements de lutte de la cause noire : afrocentristes, renaissance des afro-américains, rastafari, entre autres). Ces derniers reconnaissent en l'homme le fervent défenseur des valeurs culturelles noires ; mais aussi, au-delà, à l'instar de la cause défendue par les *Québécois et les Tibétains*, par exemple, le fervent défenseur des valeurs essentielles qui fondent l'humanisme vrai. C'est pourquoi, si *Cahier* et *Discours sur le colonialisme* constituent des œuvres majeures pour les « sans voix », cela n'occulte pas la portée universelle de leurs contenus respectifs³.

La théorie migratoire d'Edward Saïd, père fondateur du postcolonialisme, démontre à bon escient qu'un concept, une théorie ou une approche, lorsqu'ils sont appelés à migrer, prennent des colorations singulières pour engendrer des réalités nouvelles⁴. S'agissant du *Cahier* de Césaire, le *retour au pays natal* est celui de tous ceux en quête de leur identité et leur liberté, et de l'affirmation de cette identité. Il n'est pas alors étonnant que l'on ait pu entendre un porte-parole de la lutte pour l'autonomie tibétaine, aux heures les plus chaudes de la répression chinoise⁵, déclamer les vers célèbres du *Cahier* :

¹ AIME CESAIRE, *La tragédie du roi Christophe*, I, 7, Paris, Présence Africaine, 1970 (1963), p. 59.

² EDOUARD GLISSANT, « Aimé Césaire, la passion du poète », *Institut du tout-monde*, du 10 octobre 2008 (texte initialement paru le 17 avril 2008 dans *Médiapart* : tout-monde.com/2008-Aimecesaire.html).

³ Il est utile de souligner qu'il peut paraître paradoxal que cette œuvre hermétique, particulièrement s'agissant de *Cahier* dont les critiques s'accordent à reconnaître la difficulté à y accéder pour le commun des lecteurs, connaisse une telle fortune. On pourrait discuter de ce qui fait écho dans cette poésie de Césaire : le style éblouissant ? Le message utile ? Le morceau de bravoure intellectuelle ? Peut-être est-ce tout cela à la fois.

⁴ EDWARD SAÏD, « Traveling Theory Reconsidered », in Robert M. Polhenus and Roger B. Henkle, *Edo, critical Reconstruction : The Relationship of Fiction and Life*, Stanford, Stanford University Press, 1994, p. 251-275.

⁵ Ce fut peu avant les Jeux Olympiques qui ont eu lieu en Chine, du 8 au 24 Août 2008, lorsque les défenseurs de la cause tibétaine entendaient montrer au monde les exactions chinoises à leur endroit.

*Ma bouche sera la bouche des malheurs qui n'ont point de bouche,
ma voix, la liberté de celles qui s'affaïssent au cachot du désespoir¹.*

Le *Cahier* est écostable, comme on peut le voir dans les différentes appropriations dont il fait l'objet par divers groupes d'expression musicale, et même des plus modernes, qui déclament des textes césairiens ou « *slament* »² sur les versets de ce poème en prose. Le renouvellement constant de son lectorat prouve à suffisance que le discours de Césaire est destiné à tous ceux qui manifestent un intérêt de quelque ordre pour l'homme. Le « *bout du petit matin* »³, qui revient comme un refrain dans le *Cahier*, c'est le message d'espoir dans un contexte de misère ; c'est le rêve d'aubes meilleures.

II-ASPECTS DE L'UNIVERSALISME DE CESAIRE

2.1. Interculturalité, respect des identités et enrichissement mutuel

Le message de Césaire va à la diversité du monde, monde dans lequel les cultures sont plus que jamais en conférence, en situation dialogique, pour parler comme Bakhtine.⁴ Cette ouverture à l'autre apparaît dès sa première œuvre :

*« [...] je serais un homme juif
un homme-cafre
un homme-hindou-de-Calcutta
un homme-de-Harlem-qui-ne-vote-pas
l'homme-famine, l'homme-insulte, l'homme-torture [...] »⁵*

Si toute la « *misère étalée* » des Nègres, de tous ceux qui souffrent, a suscité sa véhémence, il faudrait y voir le cri du juste. Certains ont pu lui reprocher la violence de son verbe. Mais, comme Edouard Glissant l'a dit dans son hommage, ce ton était à la dimension du combat du « *poète torturé* » : c'était « *la mesure d'une démesure, celle du monde* ». L'œuvre de Césaire se veut un projet humaniste à l'attention de tous les oubliés de la terre, de tous ceux qui sont victimes de quelque forme d'apartheid, c'est pourquoi il s'est revendiqué « *de la race de ceux qu'on opprime* ». Ce n'est donc pas un fait du hasard que des témoignages unanimes aient salué le Césaire humaniste, universaliste. Lui qui revendiquait cette dimension dès le *Cahier* :

*« mon cœur, préservez moi de toute haine
ne faites point de moi cet homme de haine pour qui je n'ai que haine
car pour me cantonner en cette unique race
vous savez pourtant mon amour tyrannique
vous savez que ce n'est point par haine des autres races*

¹ AIME CESAIRE, *Cahier d'un retour au pays natal*, op. cit., p. 22.

² Le verbe « *slamer* » est dérivé du vocable « *slam* ». Le « *slam* » est né aux Etats-Unis en 1984, puis s'est propagé rapidement, du fait de l'engouement populaire qu'il a suscité, dans le monde. Il est perçu, aujourd'hui, comme une forme d'expression identitaire des jeunes marginalisés des banlieues.

³ La maison de production EPM, dans sa collection « *Poètes et chansons* », a fait paraître récemment un double CD de Bernard Ascal, artiste français chantant le *Cahier d'un retour au pays natal*, et nombre de titres s'intitulent « *Au bout du petit matin* ».

⁴ MIKHAEL BAKHTINE, *Le principe dialogique*, suivi des *Ecrits du cercle de Bakhtine*, Paris, Seuil, 1981.

⁵ CESAIRE, *Cahier d'un retour au pays natal*, op. cit., p. 20.

que je m'exige bêcheur de cette unique race
 que ce que je veux
 c'est pour la faim universelle
 pour la soif universelle [...] »¹.

Dans cette perspective, Alain Mabanckou peut affirmer que « son chant est allé au-delà des barrières raciales pour devenir une sorte de manifeste des damnés de la terre »². C'est que le penseur a refusé l'uniformisme, le conformisme, qui niaient la valeur humaine. C'est pour cela que Césaire invitait à reconnaître les différentes civilisations et, à travers elles, les différentes cultures. Ainsi, c'est l'aliénation qu'il a proscrite, car il ne rêvait que d'« un autre monde qui affirme la peur de la violence, la peur de la haine et le respect de l'homme, son épanouissement »³. Dans sa conception, affirmer son identité c'est se mettre à la mesure de l'autre, refuser de se fondre dans son moule, et davantage, c'est accepter de lui opposer ses valeurs positives par rapport aux valeurs parfois négatives qu'il propose. Aussi, revendiquer son identité est-il réclamer « ce qui donne à un homme, à une culture, à une civilisation sa tournure propre, son style et son irréductible singularité »⁴.

Dans le contexte de la mondialisation, cet appel à la reconnaissance de l'autre et de ses valeurs est plus que jamais d'actualité. Par-delà le respect des différences, il s'agit alors du respect des identités et des cultures qui s'enrichissent les unes des autres. C'est l'essence même de l'interculturalité qui prône le déni du déterminisme culturel, l'annihilation des forteresses hégémoniques identitaires et réaffirme l'universalisme dans la singularité.

La reconnaissance et la légitimation de l'interculturalité constituent des garde-fous nécessaires contre la « culture-prison »⁵ dans un monde devenu un carrefour culturel où les barrières autant géographiques qu'idéologiques s'effritent de plus en plus. Et on peut y voir l'actualité du message de Césaire. L'œuvre du Martiniquais tient ainsi lieu de carrefour où des mondes et des êtres différents ont la chance de se côtoyer, de se rencontrer. Il est alors logique que le *Cahier d'un retour au pays natal* et le *Discours sur le colonialisme*, ses textes majeurs, trouvent encore aujourd'hui un tel écho, au regard même de leur fortune⁶ (nombre de traductions, nombre d'études générées, nombre de lecteurs).

2.2. Écriture poétique et symbolique césairiennes : l'universalisme poétique

L'écriture poétique et la symbolique césairiennes contribuent également à rendre son œuvre universelle, humaniste et transhistorique. C'est par des instruments tels « le mot, l'image, le mythe, l'amour et l'humour [qui l'installent] au cœur vivant de [lui-même] et du monde »⁷, armes

¹ *Ibidem*, p. 50.

² Cf. le blog d'Alain Mabanckou : <http://blackbazar.blogspot.com/>

³ AIME CESAIRE, *Nègre je suis, nègre je resterai*, *op. cit.*, p. 52.

⁴ AIME CESAIRE, *Discours sur le colonialisme* suivi de *Discours sur la Négritude*, *op. cit.*, p. 89.

⁵ JEAN-PAUL SARTRE, « Orphée noir », cité par Ambroise Kom in *Georges Lamming et le destin des Caraïbes*, Québec, Ed. Marcel Didier, 1986, p. XIV.

⁶ Françoise Vergès, dans un témoignage en « Introduction » du livre d'entretiens que le poète lui a accordés, affirme : « Il refusait de croire que ses textes puissent encore avoir un écho, et fut très surpris d'apprendre que mes étudiants de l'Université de Londres les étudiaient et les citaient, en particulier le *Discours sur le colonialisme* et le *Cahier d'un retour au pays natal*. Je lui précisai combien ses textes étaient commentés aux Etats-Unis et que, lors d'un colloque à New York University, j'avais entendu des experts venus aussi bien du Japon que d'Allemagne ou des Caraïbes anglaises débattre de son œuvre », in *Nègre je suis, nègre je resterai*, *op. cit.*, p. 8.

⁷ Extrait d'une communication au Congrès de philosophie de Port-au-Prince parue dans *Tropiques*, en 1944.

privilegiées du poète, qu'il a transmis son message s'inspirant de différentes cultures. Ceux-ci lui confèrent un caractère universel¹ même s'ils revêtent des colorations particulières suivant ces cultures.

Il en est ainsi de l'arbre, figure privilégiée du poète², symbole de grandeur, de fécondité, de renouvellement et de liberté ; de la terre, marque de l'enracinement et de la stabilité ; du soleil, par son énergie ; des cieux par leur majesté, ou encore l'oiseau associé à la liberté, etc., qui sont des invariants communs à toutes les civilisations et dans lesquels les peuples du monde s'identifient, malgré leurs différences. La nature que Césaire exalte et dans laquelle il puise des images fortes, devient, par là-même, un matériau de création unique :

« je donne mon adhésion [...] à tout ce qui est loyal et fraternel à tout ce qui a le courage d'être éternellement neuf à tout ce qui a la force de sortir d'une sève inépuisable[...] »³.

Ainsi ouvre-t-elle sur l'utopie césairienne de la force virile et transformatrice :

« J'attends le coup d'aile du grand albatros séminal qui doit faire de moi un homme nouveau »⁴.

*« [...] à mon tour dans l'air
je me lèverai un cri et si violent
que tout entier j'éclabousserai le ciel
et par mes branches déchiquetées
et par le jet insolent de mon fût blessé et solennel
je commanderai aux îles d'exister »⁵.*

*« J'éclate. Je suis le feu, je suis la mer.
Le monde se défait. Mais je suis le monde »⁶.*

III. RELECTURE DE CESAIRE A L'AUNE DE QUELQUES PHENOMENES ACTUELS ET EVENEMENTS RECENTS

L'humanisme et l'universalité de l'œuvre de Césaire se mesurent fortement à la multi-dimensionnalité de l'écrivain. Poète, dramaturge, essayiste, et homme politique, Césaire a jeté un regard avisé et acéré sur tous les objets qu'il a interrogés.

¹ Mircea Eliade l'a démontré dans ses travaux notamment dans les *Aspects du mythe*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 1988, *Le sacré et le profane*, Paris, « Folio », 1988.

² Françoise Vergès témoigne de cette fascination du poète pour l'arbre. Elle rapporte ainsi que Césaire aimait à admirer un « magnifique fromager » qui avait survécu aux séquelles profondes de l'éruption de 1902, sur la route de Fonds-Saint-Denis, *op. cit.*, p. 12.

³ AIME CESAIRE, « Aux écluses du vide », in *Cadastre*, Paris, Seuil, 1961, p. 56.

⁴ *Op. cit.*, p. 55.

⁵ AIME CESAIRE, « Corps perdu » in *Anthologie poétique*, Imprimerie nationale, p. 176.

⁶ *Idem*, p. 89.

3.1. La persistance de nos jours du racisme et des préjugés

S'il est vrai qu'en fond sonore de la poésie césairienne on peut lire la plainte raciale, c'est que le poète a longtemps prédit la force des préjugés et des idéologies racistes avec leur lot d'exclusions qui, l'actualité le démontre avec force, ont encore de beaux jours devant elles¹. A titre d'illustration, le monde se rappellera encore longtemps le discours, désormais tristement célèbre, de Sarkozy prononcé à Dakar, le 26 juillet 2007, à l'Université Cheikh Anta Diop, occultant le rôle de l'Afrique comme acteur à part entière de l'Histoire. Il faut noter que Césaire, lui, célébra à sa manière, sur le mode de l'ironie, ce Noir dans son *Cabier* :

*Eia pour ceux qui n'ont jamais rien inventé
pour ceux qui n'ont jamais rien exploré
pour ceux qui n'ont jamais rien dompté*

*mais ils s'abandonnent, saisis, à l'essence de toute chose
ignorants des surfaces mais saisis par le mouvement de toute chose
insoucieux de dompter, mais jouant le jeu du monde »².*

Il renouvela cette exaltation des vertus des frères méprisés en stigmatisant les bien-pensants, ethnologues et autres, qui toisèrent ceux dont ils affirmaient qu'ils « *n'ont pris aucune part au développement de la science moderne* »³.

Elikia M'bokolo, invité à relire l'œuvre et l'action de Frantz Fanon, autre défenseur de la cause noire, a affirmé que « *la question des Noirs sera toujours d'actualité, à chaque fois [qu'on l'abordera], quel que soit l'angle par lequel [on la traitera], [qu'on se rassure], [on] fera toujours recette* »⁴. Césaire, en choisissant de faire corps avec le destin de son peuple, avait su prophétiser les difficultés qu'il rencontre aujourd'hui : celles d'être et de vivre. La vérité est que la question du Noir lynché, discriminé, catalogué, abusé, pillé, déshumanisé demeure permanente.

3.2. Faire face à la tentation du repli identitaire

Aujourd'hui encore, à l'heure où les priorités se doivent d'être d'un autre ordre du fait de la mondialisation, le Noir demeurant victime de toutes sortes de stéréotypes et de préjugés qui

¹ Il est vrai que l'élection de Barack Obama à la magistrature suprême de la première puissance du monde, les Etats-Unis, ce que d'aucuns ont qualifié d'événement historique, peut laisser croire que les choses évoluent positivement. Cette élection qui a déjoué tous les pronostics répond à la « théorie de l'émergence » développée par Robert Evola, théorie qui récuse les principes de la causalité linéaire, du déterminisme et de la prédictibilité des événements, mais admet plutôt l'improbabilité, l'aléa et la discontinuité dans l'évolution des événements ; c'est en quelque sorte une théorie de l'inattendu (cf. *Systémologie/Systémologie : une approche sociologique de la théorie des systèmes*, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2004). En France, depuis quelques années on parle de plus en plus de discrimination positive et d'ouverture à la diversité.

² AIME CESAIRE, *Cabier d'un retour au pays natal*, op. cit., p. 47.

³ Cf AIME CESAIRE, *Discours sur le colonialisme*, Paris, Présence Africaine, 1955.

⁴ ELIKIA M'BOKOLO, dans un numéro de *Mémoires d'un continent* en 2007, sur RFI, programme radiophonique dédié à l'histoire de l'Afrique et sa diaspora. Par ailleurs, Serge Billé dans un essai, *Et si Dieu n'aimait pas les Noirs*, dénonce le racisme dont sont victimes les membres du clergé noirs au sein de l'Eglise catholique.

s'acharnent à le distancier des autres¹, pire encore de lui-même², grande est la tentation du repli identitaire. Face aux mêmes comportements en son temps, le poète s'y était refusé. Il a accepté l'autre et l'a invité à en faire autant. Il a aussi compris que l'on doit être soi-même, avant de s'ouvrir à l'autre, pour ne pas se diluer, se perdre... C'est ce qu'il entend dans ces propos : « *Aucun de nous n'est en marge de la civilisation universelle. Elle existe, elle est là, et elle peut nous enrichir, elle peut aussi nous perdre. C'est à chacun de faire le travail* »³.

3.3. Actualité et portée politique du théâtre de Césaire

Dans un monde qui se pose désormais comme une entité anomique, où les valeurs auxquelles devrait souscrire toute civilisation sont niées au profit du gain à tout prix, le théâtre de Césaire trouve encore toute sa place, les tragédies qui le composent étant à la mesure des drames du monde et de l'homme d'aujourd'hui.

Il y a accordé une place singulière à l'Afrique, cette Afrique dont, disait-il, les problèmes majeurs sont politiques. Et lorsqu'on prête une attention à l'actualité, tout se passe comme si Césaire avait écrit ses textes aujourd'hui. En effet, le message de ce panafricaniste de la première heure, auteur de *Et les chiens se taisaient*, *La tragédie du roi Christophe*, *Une saison au Congo*, et *Une tempête*, est aussi celui de cette Afrique des émigrés clandestins, des pandémies, de l'insolente misère, des dictateurs assoiffés de pouvoir, de la corruption. Selon le discours de Césaire, le continent représente pourtant le meilleur espace pour le Noir de se réaliser dans son intégralité. Le dramaturge avait en effet anticipé divers maux qui frappent l'Afrique, que Kourouma dans *En attendant le vote des bêtes sauvages*⁴ qualifie de continent des mille dictatures.

Nombre de pays dans le Tiers-Monde sont logés à la même enseigne. Il n'est que de citer les émeutes de la faim qui ont secoué les pays d'Afrique (Cameroun, Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Sénégal pour ne citer que ceux-là) ou Haïti, dans les Caraïbes, en février 2008. Les sosies de Christophe, roi esseulé et incompris qui se refuse à comprendre les fondements de cet isolement, ne relèvent pas de la fiction. Ces « prophètes » qui endorment leurs peuples avec de fausses promesses pour en faire des parias de la mondialisation occupent l'actualité quotidienne. Il suffit de se remémorer les événements des élections présumées ou avérées truquées au Kenya en 2007, au Zimbabwe en 2008. Dans le même ordre d'idées, il convient d'inscrire les changements de constitution qui commencent à devenir monnaie courante en Afrique (Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Congo Brazzaville, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad, Tunisie, Niger)⁵ où des hommes avides de pouvoir, oubliant qu'« *un homme qui crie n'est pas un ours qui danse [...]* »⁶, se

¹ La campagne pour l'investiture à la présidence de la République des Etats-Unis l'a rappelé à suffisance. Le candidat Barack Obama en sait quelque chose, lui qui a dû rappeler aux électeurs américains, à son adversaire John Mac Cain et sa colistière Sarah Palin, qu'il est d'abord un homme, un homme doté de compétences qui l'autorisent à diriger la première puissance du monde.

² Les romans d'écrivains africains dits de la diaspora sont des témoignages éloquentes. On peut citer les romans de la sénégalaise Fatou Diome, *La préférence nationale* (Paris, Présence Africaine, 2003) et *Le ventre de l'Atlantique* (Paris, Anne Carrière, 2005) ; ou de la camerounaise Nathalie Etoke *Je vois du soleil dans tes yeux* (Yaoundé, Presses Universitaires de l'UCAC, 2008).

³ AIME CESAIRE, *Nègre je suis, nègre je resterai*, op. cit., p. 50.

⁴ AHMADOU KOUROUMA, *En attendant le vote des bêtes sauvages*, Paris, Seuil, 1999.

⁵ Il faut signaler que cette pratique séduit de plus en plus d'hommes au pouvoir. Hugo Chavez du Venezuela peut désormais candidater à vie à la présidence de la république.

⁶ AIME CESAIRE, *Cahier d'un retour au pays natal*, op. cit., p. 22.

bouchent les oreilles, sourds aux volontés de leurs administrés. La pensée de Césaire devient ainsi une terre de salut pour ceux qui, en dépit de tous les arias, de toutes les catastrophes et de tous les aléas, face à la déshumanisation du monde, croient encore à certaines valeurs humaines. Le théâtre de Césaire, au total, est un plaidoyer pour les Noirs mais aussi un plaidoyer universel pour tous ceux qui croupissent sous le fardeau de l'oppression.

3.4. Replacer l'humanité dans le concert de l'universel

L'on observera encore que Césaire a conféré à la poésie, au théâtre une dimension qui lui est propre, à partir de ce que Jean-Godfrey Bidima appelle une « esthétique contextuelle *qui puise aussi dans le surréalisme* »¹. Il y apparaît son esprit indépendant et idéaliste, sa liberté de pensée. Du point de vue énonciatif, Césaire s'est fortement impliqué dans ses écrits, dans les divers genres pratiqués. Il faut alors y lire cette liberté qui lui était chère et qu'il revendiquait pour tous les hommes. La liberté de jouir de son existence, la liberté de se faire respecter, mais aussi la liberté de s'exprimer au moyen des mots que l'on a choisis. Lui-même l'a fait en tordant la langue française à ses désirs. Il a ainsi répondu à la mission que lui-même a assignée au poète : replacer l'humanité dans le concert de l'universel, marier la floraison humaine à l'universelle floraison².

C'est une mission similaire qu'il a remplie dans son essai, *Discours sur le colonialisme*, lorsqu'il affirmait : « Une civilisation qui s'avère incapable de résoudre les problèmes que suscite son fonctionnement est une civilisation décadente. Une civilisation qui choisit de fermer les yeux à ses problèmes les plus cruciaux est une civilisation atteinte »³. Un simple effort de recontextualisation dans ce monde où l'on parle de mondialisation donnerait à cette déclaration des accents plus à la mode : la détérioration des termes de l'échange entre le Nord et le Sud dénoncée par les alter-mondialistes, le renchérissement mondial du coût de la vie couronné par la dernière crise financière mondiale partie des Etats-Unis, la montée des replis identitaires⁴, les nouvelles formes de racisme⁵, les exclusions sociales, etc. : tous ces fléaux déstabilisant les nations « civilisées » évoquent les désordres dont parle cet extrait du *Discours sur le colonialisme*.

CONCLUSION

Si Césaire mérite bien l'auréole dont il bénéficie de par le monde, et qui résistera bien encore au temps, ce n'est pas seulement parce qu'il fut un grand écrivain ou un grand écrivain noir, mais davantage parce qu'il fut un écrivain qui a su porter comme un fier étendard son héritage noir, sans nier l'autre, sans se laisser piéger non plus par une vision narcissique de soi. Le poète martiniquais fut aussi un apologiste de l'humanisme, ce « moi » qui a refusé de se faire phagocyter par le « toi », au nom du prétendu « nous » : « *Je ne suis pas devenu autre. Tu es toi et je*

¹ JEAN-GODEFROY BIDIMA, *L'art négro-africain*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1997, p. 18.

² Cf. Communication au Congrès de philosophie, *op. cit.*

³ AIME CESAIRE, *Discours sur le colonialisme*, *op. cit.*, p. 7.

⁴ En mai 2008, on l'a vu lorsque les étrangers ont été victimes des violences perpétrées par des Sud-Africains qui, pourtant, ont eux aussi connu les affres de l'oppression sous l'Apartheid pendant près de cinquante ans.

⁵ L'exemple récent nous est fourni par la Coupe du monde de football qui s'est tenue en Afrique du Sud. Près de 80 000 billets réservés à la nation allemande n'ont pu être vendus parce que la télévision allemande s'est attachée à donner de l'Afrique du sud une image négative qui a créé une peur panique parmi les supporters allemands qui se sont alors abstenus de se déplacer pour encourager leur équipe.

suis moi. Tu as ta personnalité, j'ai la mienne, et nous devons nous respecter et nous aider mutuellement »¹. S'il ne fut pas contre le bien commun dans ce mariage de raison, s'il se voulait un homme de cœur, il cherchait par-dessus tout à dresser un état des lieux avant l'occupation de l'habitat racial. Mais, ce que nous voulons retenir du chantre de la négritude, lorsqu'on aura peut-être tout oublié, c'est le grand héritage d'universalité qu'il a légué. Redisons avec lui qu'il « y a deux manières de se perdre : par ségrégation murée dans le particulier ou par dilution dans l'universel »².

Bibliographie

- RUTH AMOSSY, *Les idées reçues. Sémiologie du stéréotype*, Paris, Nathan, 1991.
- ARJUN APPADURAI, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot et Rivages, 2005.
- JEAN-FRANÇOIS BAYART, ACHILLE MBEMBE, COMI TOULABOR, *Le politique par le bas en Afrique noire. Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, 1992.
- JEAN-GODEFROY BIDIMA, *L'art négro-africain*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1997.
- ANDRE BRETON, « Un grand poète noir », in *Œuvres complètes*, t. III, Paris, La Pléiade, 1999.
- AIME CESAIRE, *Cahier d'un retour au pays natal*, Paris, Présence Africaine, 1983 (1939).
- AIME CESAIRE, *Discours sur le colonialisme* (1950, 1955), suivi de *Discours sur la Négritude* (1987), Paris, Présence Africaine, 2007.
- AIME CESAIRE, *La tragédie du roi Christophe*, Paris, Présence Africaine, 1970 (1963).
- AIME CESAIRE, *Anthologie poétique*, Imprimerie nationale, édition établie par Roger Toumson, 1996.
- AIME CESAIRE, *Nègre je suis, nègre je resterai. Entretiens avec Françoise Vergès*, Paris, Albin Michel, coll. « itinéraires du savoir », 2005.
- Césaire et Nous. Une rencontre entre l'Afrique et les Amériques au XXI^e siècle*, Cauris Editions, 2004.
- DANIEL DELAS, *Aimé Césaire ou « le verbe parturiant »*, Paris, Hachette supérieur, 1991.
- ROBERT EVOLA, *Systémologie/Systémologie : une approche sociologique de la théorie des systèmes*, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2004.
- FRANTZ FANON, *Les damnés de la terre*, Paris, Maspéro, 1970.
- LEON-FRANÇOIS HOFFMAN, *Le nègre romantique*, Paris, Payot, 1973.
- LILYAN KESTELOOT, *Aimé Césaire*, Paris, Seghers, 1979.
- CLEMENT MBOM, *Le théâtre d'Aimé Césaire ou la primauté de l'universalité humaine*, Paris, Nathan, 1979.
- VALENTIN YVES MUDIMBE, *L'odeur du père. Essai sur les limites de la science et de la vie en Afrique*, Paris, Présence Africaine, 1982.
- GEORGES NGAL, *Aimé Césaire, un homme à la recherche d'une patrie*, Paris, Présence Africaine, 1994.
- Présence Africaine*, nouvelle série bilingue, n° 151-152, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 1995, « Aimé Césaire ».

¹ AIME CESAIRE, *Nègre je suis, nègre je resterai*, op. cit., p. 33-34.

² AIME CESAIRE, *Lettre à Maurice Thorez. Discours à la Maison du Sport*, Fort-de-France, Parti Progressiste Martiniquais, c. 1956, p. 21.

ABSTRACT:

How to suggest a meaning to Aimé Césaire literary production in this first decade of the XXIst century in this world in which human values are stepping back to the benefit of capitalistic considerations? This kind of considerations for which he set his commitment? The present study aims at highlighting not only the philanthropist dimension of his literature but also the prophetic impact, understanding Césaire is more than a simple consciousness issue.

KEY WORDS:

Poetic writing, engagement, négritude, philanthropy, universalism, race.